

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2009</p>
--

Installation officielle de M. Michel DUVAUDIER en qualité de conseiller municipal venant après le dernier élu sur la liste « Ensemble, changeons notre ville » suite à la démission de Mme Karima REKIK, conseillère municipale, par courrier du 23 décembre 2008, reçu en mairie le 29 décembre 2008.

M. le Maire lui souhaite la bienvenue et indique que M. DUVAUDIER siégera dans le groupe Divers Droite avec M. CHEVALIER.
Il informe également le conseil municipal de l'hospitalisation de M. PRIGENT à qui il souhaite prompt rétablissement.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Mme TERRADE.

ADOpte A L'UNANIMITE

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2008

M. JEANNE fait plusieurs demandes de corrections ou ajouts.

- à la page 3 du compte rendu du conseil municipal, il ne faut plus maintenant parler du CDEC mais de CDAC (commission départementale d'aménagement commercial) depuis fin novembre 2008.
- à la page 35 (à propos de la délibération portant approbation des comptes rendus d'activités 2007 établis par la SADEV 94 au titre de la ZAC des Simonettes), dans l'intervention de M. JEANNE, il faut lire SEDECE Klepierre et non pas cgg Klepierre.
- à la page 35, M. JEANNE souhaite que l'on relate intégralement dans la réponse de M. le Maire à sa question le début de l'échange.

M. le Maire propose en ce qui concerne la 1^{ère} remarque de laisser le texte en l'état avec mention de la CDEC, cela n'ayant pas d'incidence sur le fond et correspondant à ce qui a été dit, la remarque de M. JEANNE apportant une précision complémentaire.

Il indique que la demande de rectification concernant la SEGECE sera prise en compte et que l'intégralité du débat de l'échange à propos de la ZAC des Simonettes sera reprise à partir du compte rendu de la sténotypiste, à savoir :

« M. le Maire – Monsieur JEANNE, il y a huit jours on ne savait pas si l'on aurait la DUP.

M. JEANNE – Maintenant, vous le savez.

M. le Maire – Maintenant, on le sait mais vous êtes peut-être expert en tout ...

M. JEANNE – Pas du tout.

M. le Maire – Si, je le note.

M. JEANNE – C'est M. CHARLES qui a parlé d'expertise.

M. le Maire – Vous venez à l'instant de nous dire que vous êtes un spécialiste et que vous avez consulté les gens de la partie.

M. JEANNE – Non, j'ai consulté des spécialistes. Je n'ai pas dit que j'étais un spécialiste ... »

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Sous réserve de modifications demandées par M. JEANNE

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DIRECTION PREVENTION CONTENTIEUX

1

Contentieux judiciaire.

Occupation illicite d'un immeuble sis 31 avenue Charles de Gaulle, acquis par le SAF'94 pour le compte de la commune.

Désignation de la S.C.P. d'Avocats GAIA 70 rue Joseph de Maistre 75018 Paris, pour représenter la ville de Champigny-sur-Marne devant la juridiction judiciaire.

Commissions concernées :

1^{ère}: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

2^{ème}: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT

2

Convention de partenariat entre la Ville de Champigny sur Marne et l'Education Nationale concernant l'informatique et Internet dans les écoles.

Commissions concernées :

1^{ère}: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

5^{ème}: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

DIRECTION DE LA JEUNESSE

3

Modalités de partenariat avec « Ateliers sans Frontières » et la Ville de Champigny sur Marne : réalisation d'un chantier de solidarité à Maarif en Algérie du 29 novembre 2008 au 13 décembre 2008 en direction de 6 jeunes campinois en voie d'insertion accompagnés d'un animateur.

Approbation de la convention entre « Ateliers sans Frontières » sis 17 rue du moulin bateau 94380 Bonneuil sur Marne, représentée par Monsieur Alexandre Guilluy et la Ville représentée par Monsieur le Maire.

Commissions concernées :

6^{ème}: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

1^{ère}: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

4

Marché d'acquisition à procédure adaptée ouverte et maintenance d'un système d'information de gestion des centres municipaux de santé dans le cadre de SESAM VITALE.

Approbation du marché présenté par l'entreprise Info santé – 30 rue Gabriel Péri – 92700 Colombes

Commissions concernées :

1^{ère}: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

4^{ème}: Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

5

Programme d'investissement 2008.

Contrat de financement avec la Caisse des Dépôts d'un montant de 6 000 000 euros pour le budget principal.

Commission concernée :

1^{ère}: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

6

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un schéma directeur des réseaux dans le quartier des Mordacs. Procédure adaptée ouverte.

Attribution du marché à l'entreprise ci-après désignée :

BERIM - 149, avenue Jean Lolive - 93695 Pantin cedex

Commission concernée :

3^{ème}: Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

7

Télésurveillance des installations d'alarme anti-intrusion des bâtiments pendant l'année 2009 (prestations reconductibles expressément pour les années 2010 et 2011). Procédure adaptée ouverte.

Attribution du marché à l'entreprise ci-après désignée :

IRS - 22 bis rue Baratte Cholet - 94100 Saint Maur

Commission concernée :

5^{ème}: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

8

Maintenance, entretien, fourniture et pose des installations de désenfumage pour l'année 2009. (prestations reconductibles pour les années 2010, 2011 et 2012). Procédure adaptée ouverte.

Attribution du marché à l'entreprise ci-après désignée :

S.D.I - 20, avenue du Blanc - 41110 Saint Aignan

Commission concernée :

5^{ème}: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

9

Maintenance, dépannage et fourniture pour les matériels et les installations de lutte contre l'incendie pour l'année 2009 (prestations reconductibles expressément pour les années 2010, 2011, et 2012). Procédure adaptée ouverte.

Attribution du marché à l'entreprise ci-après désignée :

SICLI - 33, rue Maurice Gunsbourg- 94200 Ivry sur Seine

Commission concernée :

5^{ème}: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

10

Contrôle, entretien et dépannage des ascenseurs, monte-handicapés, monte-charges, monte-plats et plateformes industrielles pour l'année 2009 (prestations reconductibles expressément pour les années 2010, 2011 et 2012). Procédure adaptée ouverte.

Attribution du marché à l'entreprise ci-après désignée :

KONE IDF Public Sud Patrimoines Publics et Affiliés- 30 avenue Roger Hennequin - BP 62

78193 Trappes Cedex

Commission concernée :

5^{ème}: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES ET DOMANIALES

11

Convention de transfert de gestion du SAF'94 à la Ville d'un immeuble sis 31 avenue du Général de Gaulle cadastré section G n°9 pour 320 m² situé dans le périmètre d'intervention foncière à vocation d'activités économiques dénommé « Gourévitch/ Lonray / de Gaulle ».

Commissions concernées :

2^{ème}: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère}: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

12

Propriété bâtie sise 14, rue René cadastrée section CQ n°16.

Mise à disposition du terrain et du pavillon à Mme et M. CHERAKA pour une durée maximum d'un an et moyennant une indemnité d'occupation de 350 euros par mois hors charges, Approbation de la convention à intervenir à cet effet à compter du 10 octobre 2008.

Commission concernée :

2^{ème}: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

13

Groupe scolaire Maurice Thorez.

Attribution d'un logement de fonction sis 22, rue du 11 Novembre 1918 à Mme Evelyne SOYAT, régisseur des écoles, à compter du 1^{er} octobre 2008 en raison des contraintes liées à l'exercice de cet emploi.

Commissions concernées :

5^{ème}: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

1^{ère}: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

14

Groupe scolaire Marcel Cachin.

Attribution d'un logement de fonction sis 5 avenue Alsace Lorraine à M. Guy ROUY, régisseur des écoles, à compter du 1^{er} octobre 2008 en raison des contraintes liées à l'exercice de cet emploi.

Commissions concernées :

5^{ème}: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

1^{ère}: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

15

Groupe scolaire Jacques Solomon.

Attribution d'un logement de fonction sis 1, rue Jacques Solomon à M. Salif SIDIBE, régisseur des écoles, à compter du 1^{er} octobre 2008 en raison des contraintes liées à l'exercice de cet emploi.

Commissions concernées :

5^{ème}: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

1^{ère}: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

16

Groupe scolaire Romain Rolland.

Attribution d'un logement de fonction sis 11, rue Parmentier à Mme Fabienne BENABBAS, régisseur des écoles, à compter du 1^{er} octobre 2008 en raison des contraintes liées à l'exercice de cet emploi.

Commissions concernées :

5^{ème}: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

1^{ère}: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

17

Groupe scolaire Georges Politzer.

Attribution d'un logement de fonction sis 7, rue Gaston Soufflay à Mme Régine LUPART, régisseur des écoles, à compter du 1^{er} octobre 2008 en raison des contraintes liées à l'exercice de cet emploi.

Commissions concernées :

5^{ème}: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

1^{ère}: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

18

Police d'assurance véhicules n°19.314.768 ZN contractée auprès du Groupe Azur par l'intermédiaire du Cabinet ASTER, à effet du 1er janvier 2006 pour une durée de 5 ans. Modifications intervenues dans la composition du parc automobile de la Ville au cours de l'exercice 2007 engendrant une régularisation de la prime due pour l'exercice 2007 et un réajustement de la prime annuelle versée au 1er janvier 2008.

Cotisation supplémentaire de 6 397,22 €.

Approbation de l'avenant n°2 établi à cet effet.

Commissions concernées :

1^{ère}: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

3^{ème}: Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

19

Terrains sis 222 quai Gallieni, dépendant du domaine public de l'Etat, aménagés en jardin d'enfants et en terrain de boules.

Autorisation d'occupation accordée à la Ville par les Voies Navigables de France pour une durée de 5 ans avec effet au 31 décembre 2008 moyennant le paiement d'une redevance de base annuelle de 501,79 euros, révisable chaque année.

Approbation de la convention.

Commissions concernées :

2^{ème}: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère}: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

5^{ème}: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

20

Terrain bâti sis chemin du gros caillou cadastré section BP n°19, 20 et 125.

Convention d'occupation précaire intervenue entre la Ville et M. et Mme PEREIRA SIMOES en date du 20 décembre 2006 pour une durée de 2 ans, moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 150 euros.

Prorogation de ladite convention pour une durée de 6 mois.

Approbation de l'avenant à intervenir à cet effet.

Commissions concernées :

2^{ème}: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère}: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

21

Utilisation par la Ville pour la saison 2008/2009 du terrain de football mis à disposition par l'Entente Interdépartementale de Gestion du Parc du Tremblay :

- Terrain n°6, le samedi après-midi, moyennant une redevance de 270 euros,
- Rappel pour la saison 2007/2008 pour un montant de 60€.

Commission concernée :

6^{ème}: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

22

Utilisation par la Ville pour la saison 2008/2009 des terrains de football mis à disposition par l'Entente Interdépartementale de Gestion du Parc du Tremblay :

- Terrain n°5, le samedi après-midi, moyennant une redevance de 270 euros,
- Terrain n°8, le dimanche après-midi, moyennant une redevance de 270 euros.

Commission concernée :

6^{ème}: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

Pas d'observation

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

1/

Budget primitif 2009 – Budget Ville

Commissions concernées :

Toutes

Rapport présenté par M. FAUTRE.

« Avant d'aborder les principaux aspects du BP 2009 soumis à notre assemblée, je tiens à remercier l'administration et plus particulièrement la direction des finances pour le travail effectué depuis plusieurs mois jusqu'au document budgétaire préparant ce conseil.

Dans l'ensemble, le BP 2009 traduit notre volonté de maintenir le service public communal dans un contexte rendu de plus en plus difficile par la politique gouvernementale et les décisions du président de la République.

Je pourrais reprendre l'ensemble des termes de mon intervention lors du DOB en décembre tant est grand le désengagement croissant de l'Etat vers les collectivités. Et depuis, aucun signe significatif n'est venu apporter une note positive permettant de montrer que cette crise financière que nous subissons est combattue au niveau adéquat. Rien ne change dans la logique financière du gouvernement, des milliards distribués à quelques uns qui rechignent à accepter des contreparties et pour les salariés, des dizaines de milliers d'emplois supprimés.

Par contre, nous venons d'apprendre que les résultats du secteur bancaire et financier pour 2008 étaient excellents, 99 milliards de profits annoncés dont 45 milliards de dividendes versés aux actionnaires. Mais toujours pas de plan de relance pour le pouvoir d'achat.

Alors que les banques ont été bénéficiaires d'un plan de relance très médiatisé, celles-ci mégottent pour accorder des facilités de crédits aux collectivités. En même temps, le livret A est ramené de 4 à 2,5 % qui vient une fois encore frapper l'épargne populaire au profit de la finance.

Avant d'en venir aux choix que porte le budget primitif 2009, je tiens à souligner les graves dispositions du projet de loi de finances qui conduisent à geler les dotations de l'Etat selon la règle du zéro volume, c'est-à-dire un alignement strict sur l'inflation prévisionnelle.

Ainsi, la DGF est particulièrement touchée puisqu'elle sera calculée en fonction d'une inflation prévue pour 2009 à 2%, alors que de nombreuses prévisions sont pessimistes.

En revanche, le « panier du Maire », c'est-à-dire le montant de ses dépenses réelles augmentent de 3,6%. Un simple calcul montre que le pouvoir d'achat des collectivités va donc diminuer au minimum de 2,5 à 3%.

Toujours à l'ordre du jour, les mesures visant à alléger de nouveau la TP à travers l'exonération des nouveaux investissements. Gardons aussi en mémoire les effets des mesures fiscales contenues dans le paquet fiscal de Sarkozy destiné à alléger les contributions des entreprises et des contribuables les plus favorisés, je pense notamment au bouclier fiscal et à l'instauration d'un plafond à 3,5% de la valeur ajoutée des entreprises pour la TP.

Si on ajoute à cela les transferts croissants de charges vers les collectivités, la réduction des effectifs de la fonction publique et les effets d'une crise économique et sociale que personne ne peut nier, l'Etat pousse les villes, à leur corps défendant, à accompagner sa politique d'austérité.

Une austérité inacceptable aujourd'hui, en pleine crise, alors que les collectivités locales assurent 73% de l'investissement public.

Tout cela, qu'il s'agisse de l'impact de la crise économique ou des mesures gouvernementales, conduit à une tension très forte sur les recettes des collectivités.

L'exercice que nous venons de faire pour préparer ce budget témoigne des limites du mode de fonctionnement actuel des collectivités locales et renforce l'exigence d'une réforme de la fiscalité locale mais aussi d'un autre niveau de financement de l'Etat.

Dans un contexte qui n'incite pas à l'optimisme, les campinois doivent pouvoir s'appuyer sur l'institution communale. Cela passe par le maintien des services publics locaux. Ils prouvent chaque jour leur utilité et sont aussi un rempart efficace contre la crise. Si les effets de la crise financière sont graves, notamment pour les plus modestes, ceux qui perdent leur emploi, les attentes des campinois sont tout aussi grandes pour le maintien et le développement de la proximité et de la solidarité.

Nos actions en faveur du logement, du développement économique, de la jeunesse, de la petite enfance, de l'école, de la santé, du sport, de la culture, sont-elles monnayables ?

Que doit-on réduire ou supprimer, comme nous y invitent certains de nos collègues qui soutiennent l'action gouvernementale ?

Serait-ce logique alors qu'on demande par ailleurs aux collectivités de participer au plan de relance de l'Etat ?

Où est cette logique ? Sûrement pas dans l'exercice qui consiste à réduire les moyens financiers des communes, à pousser les élus à augmenter les impôts, (alors que le pouvoir d'achat des habitants baisse) ou à réduire, voire supprimer des activités utiles.

Quelle est la logique de demander plus aux collectivités et de leur donner moins dans le même temps, si ce n'est d'obliger les habitants à prendre de plus en plus en charge le coût de toutes les activités qui leur sont utiles, y compris celles qui ne sont pas de la responsabilité des collectivités, comme l'hôpital, la poste ou l'énergie ?

En fait, la posture idéologique du gouvernement est le démantèlement des services publics qui structurent notre pays, nos communes au moment même où les besoins sociaux sont de plus en plus grands.

Dans ces conditions, construire un budget exige des élus, des directions et des services une grande qualité de travail et renforce la nécessaire co-construction avec les habitants, les associations.

Pour autant, les difficultés, les contraintes ne nous conduisent pas à abandonner nos ambitions pour notre ville, pour les campinois. Si nous avons cherché, en élaborant le budget 2009, à limiter la progression des dépenses, notamment celles concernant la section de fonctionnement, nous l'avons fait avec la volonté de la défense et du maintien de la qualité du service public.

Quelques axes prioritaires caractérisent le BP 2009 :

- La poursuite de la solidarité pour tous les habitants de la ville, avec la pratique du quotient familial permettant un accès à la restauration scolaire, aux CMS, aux prestations en direction des jeunes, de l'enfance et de la petite enfance, des personnes âgées, des familles les plus fragiles.
- La poursuite des interventions de notre CCAS en direction des personnes âgées avec particulièrement notre service d'aide à domicile, nos foyers, la MAPAD ainsi qu'une politique d'aide aux personnes en difficultés fondée sur la solidarité et non l'assistanat.
- La réussite solidaire encore avec le soutien aux pratiques sportives, culturelles.
- Nos actions pour le développement économique de notre ville, avec l'objectif de création de 700 emplois aux Simonettes et la poursuite de notre action sur un projet plus vaste, celui de faire des terrains le long de la VDO un grand pôle d'activité économique qui, à son terme, aboutirait à 2 000 emplois possibles.
- La création de l'Office du tourisme.
- La mise en place du marché le dimanche matin en centre ville.
- Notre action déterminée pour l'engagement des travaux de rénovation urbaine au Bois l'Abbé.
- L'ouverture de la Maison pour Tous, élément d'un ensemble d'équipements publics pour tous les campinois.
- La poursuite des travaux de rénovation urbaine aux 4 cités et aux Mordacs.
- Notre action pour le développement durable avec des interventions pour la géothermie
- L'entretien du patrimoine communal, notamment dans les écoles, la reconstruction du centre de loisirs Anatole France, l'extension et la réhabilitation de l'école G Politzer
- Des engagements issus d'une démarche de co-construction avec les habitants, notamment le lancement d'études sur l'implantation de la gare ORBIVAL au centre ville et sur l'aménagement de la partie est de la place Lénine.

Pour ce faire et s'agissant du budget de fonctionnement, l'évolution des charges et des ressources est prévue avec un rythme de + 2,8%, un rythme rendu possible par une maîtrise des dépenses.

Globalement, les services ont reconduit leurs crédits 2008, certains ont procédé à des ajustements mesurés qui ont peu d'impact sur les prestations.

Quelques modifications les plus significatives :

- La restauration, avec un budget de 3,1 million soit 10% du chapitre 011, est maintenue au niveau 2008, ce qui a pour effet d'influer très favorablement sur la maîtrise de nos dépenses.
- Ce qui montre la pertinence une fois de plus du choix d'une restauration intercommunale, dans le cadre du service public tant décrié par nos gouvernants.

- Le budget fournitures publiques et petits matériels des services est réduit de 80 000 € (soit 1,260 millions contre 1,343 millions).
- Les dépenses d'affranchissement sont réduites de 15 000 € avec l'objectif de mieux suivre les procédures d'envois en nombre.
- En optimisant les publications, nous réduisons de 49 000 € le budget de communication.
- Par une plus grande maîtrise du soutien logistique aux initiatives publiques et aux associations, le budget initiatives publiques est réduit de 103.000 €

La maîtrise des dépenses permet de prendre en compte des évolutions, des choix de développement et de création de prestations :

- +60.000 € pour la Maison pour tous
- +17.000 € pour le service économique, les actions pour l'emploi, l'insertion
- 39.000 € pour la création de l'Office du tourisme
- +135.000 € pour le CTB qui assure l'entretien des bâtiments communaux
- +27.000 € au service de l'habitat, dans le cadre de l'OPAH
- +44.000 € au service de la politique de la ville dans le cadre des activités de proximité

Autre condition à cette augmentation de 2,8% sur le fonctionnement, la perspective d'une progression du produit fiscal à 5%, étroitement liée au niveau des dotations de l'Etat (DGF et DSU) qu'on ne connaît pas précisément aujourd'hui et à une augmentation de la fiscalité que nous voulons limitée.

La connaissance des bases d'imposition et des montants des dotations permettra de mieux préciser les choix des taux qui seront arrêtés en mars.

Pour sa part, le budget traduit notre volonté de maintenir notre patrimoine à niveau, notamment les écoles, de poursuivre des travaux de rénovation urbaine et des interventions sur la géothermie.

Très concrètement, l'équilibre général est arrêté à 154.021.285 €. La section de fonctionnement s'élève à 118.450.000 € soit +5 millions € et la section investissement à 35.571.285 €, soit +5,2 millions €.

Quelles sont les principales caractéristiques obtenues pour cet équilibre ?

- Un produit fiscal en hausse de 5%
- Les dotations sont proposées avec + 1% pour la DGF, + 3% pour la DSU et le FSRIF et une baisse de 5% pour les dotations de compensation fiscale.
- Les autres recettes générées par les activités municipales et les domaines sont actualisées avec une hausse moyenne de 2 %.
- Les dépenses de personnel évoluent de 3,14% par rapport au réalisé 2008.
- Le chapitre des subventions et participations sera en augmentation moyenne de 3,5%.
- Les charges financières sont évaluées avec une hausse de 9,8% intégrant une provision pour couvrir l'évolution des taux d'intérêt et un éventuel recours à de nouveaux emprunts dont les échéances trimestrielles ou semestrielles interviendraient avant la clôture de l'exercice 2009.
- Les autres dépenses courantes évoluent suivant une hausse moyenne de 2,2%.
- Les opérations foncières enregistrent 2,4 M € de cessions. Les conventions avec le SAF94 et la SADEV réduisent le niveau des acquisitions effectuées directement par la Ville (603 K €)
- Les travaux et équipements divers sont évalués à 26,6 M€.
- Pour compléter le financement des dépenses d'investissement, le recours à l'emprunt est inscrit pour un montant prévisionnel de 15,3 M€ contre 13,4 M€ au BP 2008 et 13,7 M€ au BP 2007.

Cela m'amène à aborder chaque section. Je ne rentrerai pas dans le détail de tous les éléments qui vous ont été donnés par chapitres. J'en resterai aux grandes lignes.

Concernant la section de fonctionnement, les charges à caractère général - qui sont les dépenses nécessaires pour la mise en œuvre des prestations municipales - augmentent de 2,2% par rapport à 2008. Je veux juste attirer votre attention sur la ligne relative aux fluides. Des augmentations, telles que celles demandées par le Président d'ERDF à +6% ou les hausses de carburants, ont des effets importants lorsque les coûts de ces fluides s'élèvent à plus de 3,1 millions €. Les augmentations

sont loin d'être couvertes par les dotations de l'Etat dont les augmentations sont prévues, je le répète, à hauteur de 2%.

Les charges de personnel représentent 52% des dépenses réelles de fonctionnement, soit un ratio égal à 2008 et augmentent de 3,14%, augmentation qui prend en compte le GVT, les augmentations d'indices. Là aussi, je veux souligner que ce chapitre est contraint et obtenu grâce à une maîtrise rigoureuse des dépenses.

Si une dizaine de postes sont nécessaires, par exemple pour le fonctionnement de la Maison pour tous au Bois l'Abbé, des CMS et de la MAPAD, ces créations sont compensées par une réduction des heures supplémentaires, des vacataires et des intermittents ramenés sur la base de l'année 2007, ce qui conduirait à une économie de 500.000 €.

Le chapitre « autres charges de gestion », en hausse de 3,25%, regroupe essentiellement les subventions versées à hauteur de 10.349.941 €, ce qui représente une maîtrise rigoureuse, obtenue par de nombreuses subventions identiques à 2008. Les deux subventions qui augmentent sont celles du CLME et de la Caisse des écoles.

Concernant les charges financières, les intérêts de la dette sont prévus avec une hausse de 9,8% qui intègre l'effet de la hausse des taux d'intérêts. En effet si les taux directeurs des banques centrales, de l'ordre de 2,5%, baissent, les établissements financiers par contre augmentent leur taux. La preuve, récemment DEXIA en décembre nous a proposé un contrat à 5,27%. Par ailleurs sont intégrées dans cette hausse les échéances de nouveaux emprunts avec des périodicités trimestrielles ou semestrielles afin d'en réduire les coûts. L'encours de la dette est à ce jour stabilisé à 128,5 M€.

Au chapitre 67, 300.000 € sont prévus pour les charges exceptionnelles.

Au chapitre 23, le montant de 5.518.153 € constitue la part de l'autofinancement dégagé pour la section fonctionnement et avec d'autres ressources de la section d'investissement couvre le remboursement de la dette en capital.

Le chapitre 42 regroupe des opérations d'ordre en section, à hauteur de 2.989.292 €.

Au total, notre autofinancement est supérieur à celui de l'an passé

Les recettes de fonctionnement qui augmentent de 2,8% sont réparties ainsi :

- Des remboursements sur rémunération du personnel
- Les produits des services, en hausse de 4,75% et qui représentent 8% des recettes
- Le principal poste est les impôts et les taxes, qui représentent 50% des recettes. Son montant est proposé avec une hausse de 7,1%
- Les dotations et subventions, nous avons évalué le montant de la DGF avec une progression de 1%, la DSU et le FSRIF à 3%
- Les autres produits de gestion courante sont prévus avec une hausse de 8%

J'en viens à la section investissement qui a été travaillée sur la base d'une programmation pluriannuelle des investissements de 20 à 25 millions d'euros par an, jusqu'en 2013.

Le budget 2009 marque la poursuite des opérations d'équipement proposées à hauteur de 26,6 millions d'euros répartis de la manière suivante :

- 24,5 millions € pour travaux et études
- 1,2 million € pour acquérir des moyens techniques pour les services
- 900.000 € de subventions dans le cadre d'opérations de logement social

Sur la page 7 du rapport, vous avez pu prendre connaissance de la liste des travaux, aménagements, subventions et acquisitions réaffirmant notre engagement à poursuivre l'important programme de rénovation urbaine, la modernisation et l'entretien des bâtiments communaux.

Concernant les emprunts, le crédit de 8.460.000 € permet le remboursement de l'annuité de la dette en capital et il est en hausse de 300.000 €.

Quant aux recettes d'investissement, les principales subventions proviennent des opérations ANRU et des financements CAF, du FCTVA à hauteur de 3,6 millions € (nous sommes en attente d'un réajustement dans le cadre du plan de relance de l'Etat).

Les autres recettes proviennent de cessions foncières à hauteur de 2.486.300 €, d'un virement de la section de fonctionnement plus important qu'en 2008, 5 millions € au lieu de 4,3 millions € et d'un emprunt qui se situe à 15,3 millions €. »

Entrée en séance de Melle KASSOU à 20h45
Melle KEITA à 20h55

Intervention de Mme HENRY

Nous contestons ce budget pour plusieurs raisons. Pour résumer, nous trouvons qu'il contient :

- trop de dépenses de fonctionnement,
- pas assez de dépenses d'investissement,
- et surtout qu'il a été construit à l'envers, en faisant dépendre les recettes des dépenses au lieu du contraire.

Je commencerai par ce dernier point.

Le budget est construit à partir de l'évolution des dépenses, présentée comme inéluctable.

Puis, on en déduit l'évolution des recettes qui serait nécessaire pour assurer ces dépenses.

Nous aurions préféré la démarche inverse : on commence par regarder de quels moyens on dispose (en se fixant des objectifs ambitieux : réduction de la dette, baisse des impôts) et on en déduit ce que l'on peut dépenser.

Ce n'est d'ailleurs pas une discipline exorbitante : c'est ainsi que fonctionnent les ménages, les associations... qui tous fixent leur budget en fonction de leurs moyens. Alors pourquoi pas la ville de Champigny ?

J'ai bien compris qu'il vous manquait certaines informations et notamment la notification des bases fiscales ou des concours de l'Etat. Mais là aussi, vous pouvez faire comme tout le monde : préparer vos choix budgétaires dans un cadre qui n'est pas entièrement fixé à l'avance, tout simplement en faisant des hypothèses... Or en l'espèce, nous n'avons même pas d'estimation sur ce que pourraient être, par exemple, l'évolution des taux d'imposition ou bien les impôts sur lesquels porterait une éventuelle hausse. Ce sont tout de même des variables essentielles s'agissant de la préparation d'un budget.

Toujours en ce qui concerne la présentation générale du budget, on retrouve les axes traditionnels de la communication campinoise : l'Etat se désengage, la municipalité n'a pas les moyens de ses ambitions. C'est une rengaine connue pour ne pas dire usée !

Mais les chiffres eux-mêmes démentent ce discours : la dotation de solidarité urbaine (DSU), destinée à aider des villes comme Champigny qui connaissent des difficultés particulières, est affichée à + 3 % c'est-à-dire beaucoup plus que l'inflation. Et je rappelle que votre majorité s'est opposée par un vœu à une réforme de la DSU qui visait précisément à l'augmenter pour les communes comme Champigny qui sont particulièrement pénalisées en termes de ressources propres.

J'en viens aux dépenses.

Comme dans la plupart des villes, les charges de personnel représentent à Champigny le principal poste de dépense. C'est-à-dire qu'il faut y être particulièrement attentif.

Je regrette le choix qui a été fait de créer 11 postes supplémentaires. Nous ne contestons pas les missions proposées mais nous pensons que, à cette hauteur, il n'y avait pas de difficulté à procéder par redéploiement – c'est une approche que vous aviez vous-même évoquée, Monsieur le Maire. Pour mettre un tel effort en perspective, je rappelle que Champigny compte environ 1.500 agents municipaux : 11 postes représentent donc 0,7 % des effectifs... Si, comme dans d'autres villes, environ 3 % des agents partent chaque année, cela signifie que sur 50 départs par an dans les différents services de la ville, il suffirait de n'en remplacer que 4 sur 5 (soit un effort très raisonnable, je rappelle que l'Etat s'impose de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux) pour trouver, par redéploiement, une marge de manœuvre permettant de recruter 11 agents pour de nouvelles missions.

De manière plus générale, il y a un mot qui n'est manifestement pas très à l'honneur dans ce budget : c'est celui d'économies.

Pourtant, je suis certaine que des économies sont possibles.

Je suis sûre que les dépenses de communication pourraient être un peu réduites maintenant que nous avons passé, après les Rencontres citoyennes 1, les Rencontres citoyennes 2 qui d'ailleurs reprenaient beaucoup de conclusions des 1ères. Et vous ne serez pas surpris si je regrette les moyens dépensés tout simplement en propagande politique, pour des enveloppes T ou des manifestations visant à protester contre la politique du gouvernement. Je pense qu'il s'agit d'une utilisation très choquante de l'argent des contribuables campinois.

Au-delà, il me paraît évident que le développement des nouvelles technologies, par exemple, doit permettre des gains de productivité y compris à la mairie de Champigny – et je ne pense pas que le mot de productivité doive être tabou, surtout lorsque les moyens économisés seront en réalité redéployés au profit des campinois.

En effet, nous sommes convaincus qu'il y a des postes qui méritent de progresser et c'est le cas en particulier des investissements.

Dans le cadre de la relance, toutes les collectivités sont invitées à accroître leurs investissements, pour deux raisons :

- d'abord parce que les travaux publics sont un excellent moyen de réinjecter de l'argent et de l'emploi directement dans l'économie française,
- ensuite parce qu'il s'agit d'une dépense non pérenne : on peut investir aujourd'hui, cela n'empêchera pas demain, une fois la crise passée, de retrouver un niveau de dépenses raisonnable, qui ne pèsera pas à long terme sur les finances de la ville. Au contraire, les dépenses de fonctionnement ont tendance à être reconduites d'une année sur l'autre et donc toute augmentation pèse durablement sur les charges.

Nous aurions ainsi aimé que l'année 2009 soit une année exceptionnelle, par exemple en ce qui concerne la rénovation de la voirie qui est une attente extrêmement forte des campinois et par rapport à laquelle notre ville est très en retard.

Nous pensons en conclusion que Champigny a raté une occasion avec ce budget. C'est un budget « au fil de l'eau » : on fait progresser les dépenses sans changer grand-chose et sans faire de choix stratégique. Le contexte de crise que nous connaissons aurait justifié au contraire des choix courageux : se concentrer sur l'essentiel en matière de fonctionnement, et consentir des efforts nouveaux en investissement pour préparer l'avenir.

Dans ces conditions, nous voterons naturellement contre ce projet de budget. »

Intervention de Mme DUFOUR

« Le débat obligatoire des orientations budgétaires s'est déroulé en décembre dernier. Nous examinons ce soir le budget primitif 2009. C'est le moment clé de l'activité municipale.

C'est sans surprise, je pense, que je vous annonce que les élus socialistes le voteront.

Le budget a été présenté par notre collègue, Christian FAUTRE, qui en a explicité les éléments dans le détail. Aussi, je n'y reviens pas.

Nous en approuvons les choix, d'autant plus que nous les avons décidés ensemble, lors des réunions de travail organisées à votre initiative, Monsieur le Maire.

Nous vous remercions, ainsi que les cadres de l'administration générale et les services, pour l'esprit de concertation et de responsabilité qui a présidé à la construction du budget.

Les élus socialistes ont bien conscience d'engager les dépenses importantes auxquelles sont directement liés les projets que nous avons collectivement retenus.

Ils tiennent à souligner leur incertitude quant à l'abondement des recettes qui sera insuffisant.

La DGF n'augmente que d'à peine 1%. La DSU reste à 3%. Le recours à l'emprunt reste modéré pour ne pas aggraver l'endettement de la ville, dont on ne manquerait pas de nous accuser.

Et en mars, nous n'augmenterons les taux que de manière mesurée, sachant combien cette pénalisation supportée par la population est injuste.

Mais dans ce contexte difficile, il convient de répondre aux besoins et aux attentes des habitants.

Nous assumons totalement nos choix budgétaires alors que l'Etat et la politique gouvernementale étrangent les collectivités locales et ce, depuis plusieurs années maintenant.

En 2007, lors de leur congrès annuel, les Maires de France avaient exprimé leurs sérieuses inquiétudes.

En 2008, ils ont déclaré leur « ras le bol » et manifesté leur colère auprès du Premier Ministre.

La résolution de ce 91ème congrès des Maires de France, toutes tendances politiques confondues, précise, je cite, « la nécessité d'une plus grande maîtrise des dépenses publiques ne saurait s'appliquer mécaniquement aux collectivités territoriales et faire de leurs dotations une simple variable d'ajustement. Leurs dépenses, en outre, sont pour une bonne part dépendantes des décisions de l'Etat qui ne paraît pas en mesure de contenir les charges, directement ou indirectement, qu'il leur impose. »

Le gouvernement a vivement été incité à engager la réforme de la fiscalité locale et à mettre fin aux transferts de charges insidieuses et non compensées.

Voilà, mes chers collègues, la maltraitance que l'Etat exerce sur les communes n'est pas qu'un mythe campinois !

Cette pratique, dénoncée par beaucoup, n'est pas la manifestation clinique de la paranoïa récurrente des élus de gauche qui voudraient justifier ainsi leurs difficultés à gérer leur ville...

A l'offensive bien orchestrée de l'Etat qui renonce continuellement à ses obligations s'ajoutent aujourd'hui les effets de la terrible crise économique qui sévit de plein fouet.

Mais, nous résistons et ferons face avec ce budget contraint mais raisonnable.

Nous restons fidèles aux engagements pris devant les campinois, lors des élections municipales et, récemment, lors des Rencontres citoyennes.

Ce budget est la traduction de la volonté politique de la majorité municipale dans laquelle les élus socialistes sont totalement acteurs. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Le 17 décembre 2008, je terminais la déclaration du débat des orientations budgétaires, en refermant la boîte de Pandore et en appelant à l'espoir !

Force est de constater que cette discussion n'a pas fait bouger les lignes. Ce soir, le budget primitif que vous nous présentez, nous l'avons baptisé le budget 3 I :

- Injuste
- Inexact (pour ne pas dire faux)
- Inadapté

A aucun moment vous ne prenez en compte la crise économique et sociale que la France, la ville de Champigny subiront en 2009.

En raison de cette crise, le pouvoir d'achat des campinois va baisser, les retraites ont augmenté de 1,36 %, les salaires seront contraints, les loyers des HLM, quant à eux, augmenteront jusqu'à 2,8 %. Certains campinois connaîtront malheureusement des soucis dans leur emploi.

Vous n'êtes pas responsable, Monsieur le Maire, de cette crise, elle est mondiale, elle nous frappe tous mais par vos décisions, vous participez à la baisse du pouvoir d'achat. Vous êtes responsable de la construction du budget 2009 et de la gestion menée pendant des décennies qui appauvrit la Ville. Il suffit d'examiner pour s'en convaincre les ratios de la Ville : le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal de la commune est de 1,13 contre 0,846 pour la moyenne de la strate. Pour être mieux compris, plus le chiffre est élevé et plus la pression fiscale est forte, la taxe professionnelle, malgré un taux prohibitif, est en valeur par habitant 51 % inférieure à la moyenne de la strate, enfin l'encours de la dette est supérieur de 35 % que la moyenne de la strate.

Un campinois lors de la présentation du budget aux associations, Monsieur le Maire, vous a dit « vous ne pouvez pas faire un budget qui corresponde à vos idées mais corresponde aux attentes de la totalité de la population que vous gérez, celle qui a voté pour vous et celle qui n'est pas de votre avis ». Il ajoutait « quelle que soit la situation, vous ne pouvez pas dépenser plus que ce que vous possédez. Si nos retraites augmentent de 1,3 %, comment pouvons-nous absorber une hausse de 5 % ? »

C'est aussi simple qu'un « budget familial » que chacun d'entre nous respecte.

Le budget 2009 est injuste. Pourquoi ?

Parce que l'équilibre de votre budget n'est obtenu que par l'augmentation des taxes ménages + 5 % ! Et nous en reparlerons un peu plus loin.

Ces chiffres sont d'autant plus alarmants que sur les 42 404 foyers fiscaux à Champigny, seulement 56,2 % sont imposés ! Vous voulez leur appliquer « la double peine » : les recettes de la Ville

proviennent presque pour 50 % de l'imposition directe et quand vous souhaitez que les dotations de l'Etat augmentent, ce serait les mêmes campinois qui les paieraient par l'impôt sur le revenu !

C'est une illusion démagogique de faire croire aux « lendemains qui chantent », qu'il existe encore « les 200 familles », c'est une erreur de diagnostic particulièrement cette année que de vouloir « taxer les actifs financiers ».

A Champigny, Monsieur le Maire, il n'y a que 230 personnes qui paient l'ISF et nous n'en faisons pas partie !

Le budget est inexact (pour ne pas dire faux). Pourquoi ?

La population indiquée dans le budget primitif est de 74 658 alors qu'elle est au 1^{er} janvier 2009 de 75 485 habitants, je ne suis pas assez versé dans la M14 pour dire quelle incidence cela a sur les comptes. Autre remarque : vous écrivez que les 4 taxes avec un montant de 46,3 M€ augmentent de 5 % par rapport au BP 2008 soit 43, 5 M€. L'opération est simple mais je trouve 6,6 %. Si je détaille les chiffres, je trouve + 6 % pour la TH, 6,4 % pour la TFB et 7,4 % pour la TP !

Comment est-ce que vous calculez ? par rapport au « réalisé 2008 » comme vous l'indiquez dans votre note pour les charges de personnel, chapitre 12, ce qui serait d'ailleurs plus logique (mais il est trop tôt pour avoir les chiffres) ou par rapport au BP de l'année précédente.

Nous vous demandons de nous adresser de nouveaux documents exacts, sinon nous pourrions douter de la sincérité du budget.

Autre inexactitude, vous parlez d'investissement sur la géothermie pour 2,5 M€, il s'agit du rachat des moteurs de cogénération arrivant en fin de leasing car le contrat arrive à terme. C'est un matériel d'occasion, il n'y a pas d'avancée dans le domaine du développement durable.

Je ne connais pas les subtilités de la M14 ! mais pourquoi est-ce que le leasing ne peut continuer... ?

Le budget est inadapté. Pourquoi ?

Comme je vous l'avais dit dans le DOB, la majorité des maires (48 %) a opté pour la mise en place de programme drastique d'économie sur les dépenses non prioritaires. Loin de nous de dire qu'il n'y a pas eu des efforts de la part de vos services pour contenir certaines dépenses, nous devons aussi reconnaître que côté investissements, vous progressez de 22 % par rapport au budget primitif 2008. Je tempère néanmoins ces compliments car ma surprise fut grande lors de la soirée de restitution des Rencontres citoyennes qu'après « Champigny Plage » vous empruntiez à la ville de Paris l'idée des Nuits Blanches. Vous êtes-vous posé la question « Quel service pour quel coût ? » ? Quand on doit « se serrer la ceinture », est-ce bien le moment ? Dans la même veine, les campinois ont demandé massivement un centre ville ! Est-ce par soucis d'économie que vous n'avez rien prévu dans le budget investissement ?

C'est donc un budget inadapté car vous êtes dans la catégorie des Maires qui augmentent les impôts et ils sont de loin minoritaires en France. Vous devriez faire des économies votre priorité.

A ce titre, nous vous proposons un nouveau budget primitif 2009 sans augmentation des taux des 4 taxes.

En reprenant le budget primitif 2008, nous avons (chapitre 7311) des contributions directes à hauteur de 43 508 048 €. Si l'on applique 5 % de hausse, les contributions seraient de 45 683 450 €, le delta serait de 2 175 402 €. Comme les bases augmentent de 2,5 %, pour ne pas augmenter les taux municipaux, nous devons économiser environ 1 M€ !

C'est possible, nous vous proposons 1,4 M€ d'économie. Comment ? sur la section de fonctionnement, sans toucher au chapitre 12 (charges de personnel) nous avons constaté que 36 chapitres sur 77 soit 47 % avaient des augmentations supérieures à l'inflation.

Par exemple :

- chapitre 60621 : + 52 %
- chapitre 60622 : + 6,62 % alors que le prix des énergies est à la baisse ! économie potentielle : 27 000 €
- chapitre 6156 : + 39,86 %, 326 000 €
- chapitre 6226 : + 218 %, 212 000 €

- chapitre 6236 et 6237 : respectivement + 30,11 % et 7,34 %, économie potentielle : 53 000 €. C'est dans ce poste que se trouve la réalisation des cartes pétition pré-signées.
- Chapitre 627 : + 2550 %, économie potentielle : 76 500 €

Enfin, comme l'exemple doit commencer par les élus et il suffit qu'ensemble nous le décidions, je propose que lors de la délibération n° 14, nous votions pour le gel des indemnités des maires adjoints et des conseillers municipaux, ainsi nous pourrions économiser 75 000 €.

D'autre part, il ne faut pas écarter la possibilité que nous avons de mettre à l'équilibre les équipements déficitaires.

- Studio 66
- Patinoire
- Les marchés aux comestibles
- Les piscines

et de renégocier en 2009 le contrat d'enlèvement des ordures ménagères afin de contenir en parallèle les hausses d'environ 5 % par an de ces 3 dernières années.

La liste complète des économies potentielles relevées est à votre disposition, elles s'élèvent à 1,4 M€ pour 1 M€ recherché, donc je laisse au libre arbitre de Monsieur le Maire de rectifier certains de nos choix.

Les campinois vont être fiers de votre travail !

Après le bouclier fiscal du gouvernement, le bouclier social du parti communiste français, notre groupe demande le bouclier des taxes locales.

Si vous adhérez à ces propositions, nous voterons le budget, sinon nous serions dans l'obligation de voter contre. »

Intervention de M. FUCHS

« Nous savons, et je ne vais pas m'étendre, que Champigny a une situation, au point de vue revenus fiscaux, faible. On en a déjà parlé en détails. Je ne suis pas du tout gêné d'approuver ce qu'en a dit M. CHEVALIER. En revanche, il est bien évident que nous vivons aussi une situation très difficile qui est due à la politique générale qui domine dans notre pays et qui a son influence sur la vie économique, sur la vie sociale et surtout chez nous à Champigny.

Votre budget doit être l'instrument d'une politique. J'ai écouté les propositions que vous avez faites sur le développement de Champigny, sur les volontés d'investissement et lorsque j'ai regardé votre budget, je ne l'ai pas trouvé toujours en adéquation avec les propositions et ce que j'attendais de vos promesses politiques. Votre budget est serré, c'est vrai, mais certains des choix que vous avez faits ne me semblent pas du tout pertinents. Point 66-65, des diminutions sur les crédits de livres et de cassettes pour la médiathèque, je pense que c'est assez mesquin. Je pense aussi que la baisse des investissements sur l'entretien et les réparations des bâtiments, sur l'entretien et les réparations des voies et des réseaux de la voirie publique sont des choses qui sont tout à fait nuisibles au développement de Champigny. Donc au niveau des investissements, je pense qu'un certain nombre de choix ne sont pas pertinents. En revanche, on l'a déjà noté, le coût de la communication fait un bond énorme : point 62.36 : plus 67,7 %, point 62.37 : plus 7 %.

J'aurais une question, alors je souhaite une réponse. En ce qui concerne les charges de personnel et les frais assimilés, ils progressent d'environ 4,6 %. Mais si l'on regarde la rémunération principale des personnels titulaires, elle ne progresse que de 3,2 %. En revanche, les rémunérations consacrées au personnel non titulaire passent de 8.684.000 € à 9.268.000 € soit une avancée de plus 7,2 %. Cela veut-il dire qu'à Champigny, on est en train de développer le personnel à statut précaire ? Cela m'inquiéterait beaucoup. A travers ces chiffres, c'est donc une question que je me pose. J'espère que vous voudrez bien nous donner une réponse.

Je trouve donc ce budget sur un certain nombre de points peu pertinent par ses choix et ne correspondant pas aux volontés politiques que vous avez exprimées. De plus, je ne tiens pas ce budget pour totalement sincère. En effet, au point 73.81, au titre de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, vous maintenez le chiffre de 2.700.000 euros. Prenez l'avis de n'importe quelle personne, elle vous dira qu'une baisse de 20 à 25 % du volume des transactions est une fourchette très vraisemblable pour 2009 avec en plus des prix qui, à Champigny, baissent, c'était dans le

Parisien il y a quelques jours, de plus de 9 %. Je pense qu'il y a donc une surestimation des rentrées et donc un manque de sincérité dans ce budget.

Dans ces conditions, je ne pourrai pas voter pour ce budget. »

Intervention de M. JEANNE

« Je tiens tout d'abord à remercier notre collègue, M. FAUTRE, pour avoir précisé un peu les choses puisque c'est vrai que dans le débat d'orientations budgétaires, on était resté sur des orientations un peu vagues. J'ai redemandé en commission des finances qu'il aille un peu plus loin dans ces précisions.

Comme vous, je regrette un peu que le plan de relance dont on nous parle n'ait pas intégré un volet essentiel à mon sens, à savoir la relance aussi des investissements par les collectivités territoriales. Il n'y a qu'à regarder l'ensemble des plans de relance établis par les autres pays européens, à commencer par le plan allemand ou même le plan américain, on voit que les collectivités territoriales sont pleinement assimilées à cette relance. On aurait besoin d'avoir un complément de financement de la part de l'Etat pour soutenir ce qui, vous le rappeliez, Monsieur FAUTRE, constitue 73 % des investissements publics en France.

Par ailleurs, effectivement on peut s'étonner parfois de la position sur les banques considérant qu'il n'y a pas forcément une demande de contrepartie extrêmement forte. On peut dire les contreparties en s'agitant comme le font certains au plus haut niveau de l'Etat. En attendant, si on ne prend pas de siège au conseil d'administration, si on n'a pas une lisibilité sur l'ensemble des engagements qui sont pris, on se demande quelle est la véracité de l'information divulguée sur les médias à longueur de journée. Pour nous, le seul plan qui aurait été intéressant et qui aurait permis d'avoir un véritable concours financier à tous les échelons aurait été un plan européen avec véritablement trois points de PIB. Cela aurait été un plan tout à fait intéressant. Le problème, c'est qu'avec le chef de l'Etat que l'on a, qui a un peu de mal à fédérer autour de lui, tant au plan national qu'au plan européen, on s'aperçoit que c'est assez difficile à réaliser.

Une fois que l'on a dit cela, pourquoi j'évoque ces éléments puisque l'on est uniquement là pour voter le budget ? Une fois que l'on a dit cela, quand on sait que l'on ne peut pas compter sur l'Etat, on doit compter sur soi-même. C'est le principe même de la subsidiarité. Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas en permanence dire que vous voulez défendre l'autonomie de la libre administration des collectivités territoriales et, en même temps, dire qu'il faut que l'Etat nous aide en permanence. Si l'Etat ne peut pas, le Premier ministre l'a rappelé - les caisses sont vides - il faut effectivement aller chercher en soi les ressources. Et elles existent. Deux de mes collègues, M. FUCHS et M. CHEVALIER, ont déjà rappelé que vous avez fait une lecture assez parcellaire du budget puisque vous avez évoqué un certain nombre de postes en baisse. Vous vous êtes bien gardés d'évoquer ceux qui sont en hausse.

Je ne suis pas choqué de voir certains postes en hausse si l'on a un soutien, on en aura besoin, aux populations qui vont être touchées par les effets de cette crise. C'est déjà le cas sur Champigny comme ailleurs d'ailleurs, on n'est pas spécifique à ce point. Si on peut renforcer le social, je suis tout à fait favorable, a fortiori en période de crise et même si l'on a un budget qui est contraint. Sauf que quand on a une augmentation des frais de communication comme cela a été évoqué, de façon phénoménale, des frais de maintenance qui augmentent de 30 % ou des honoraires (le compte 62.26) qui augmentent de plus de 200 %, on se demande où va aller l'aide aux campinois dans ces postes. Et là, il y a de la gabegie dans le fonctionnement. Et ce n'est pas du tout sur la question du personnel, que l'on s'entende bien... En l'occurrence sur le personnel, je n'ai jamais dit qu'il y avait trop de personnel à Champigny. J'ai même écrit un article, il y a déjà deux ou trois ans, pour dire que l'on en avait plutôt moins proportionnellement que les villes qui nous entourent de la même strate Il n'y a qu'à regarder à Saint Maur où l'on a pratiquement 400 employés municipaux de plus alors qu'un certain nombre de services sont sous-traités à des entreprises extérieures. Il n'y a rien d'extraordinaire à avoir 1.400 employés municipaux sur Champigny. En revanche, cette gabegie sur des dépenses de fonctionnement telles qu'elles ont été évoquées est absolument inadmissible compte tenu de la situation de nos finances. Ce n'est pas nouveau et vous continuez dans la même lignée sur ces questions. Vous la renforcez puisqu'il y a des augmentations extraordinairement fortes.

On peut s'interroger, notre collègue M. FUCHS l'a rappelé, sur l'insincérité de ce budget. Les droits de mutation, on a bien vu ce qui s'est produit au conseil général. Ce sont 4 millions d'euros en moins annoncés. On voit que maintenant le conseil général annonce qu'il ne pourra pas faire autrement que d'augmenter les impôts locaux parce qu'il y a eu une certaine imprévision. On ne peut pas en permanence établir un budget sur l'augmentation des prix de l'immobilier en se disant que cela va durer de façon extraordinaire. Ces nouvelles rentrées fiscales, il faut savoir en profiter. Cela peut être des équipements à mettre en œuvre pendant un temps. Mais en tout état de cause, on ne peut pas se contenter de reconduire un budget sur des questions de fonctionnement en pensant que tout va durer. On voit bien qu'à chaque fois, c'est la même problématique. Par ailleurs, hélas, nous aurons des faillites au niveau des entreprises campinoises. Il n'y a pas de raison qu'elles soient plus protégées qu'ailleurs, peut-être même un peu moins pour certaines en tout cas, compte tenu des secteurs d'activité. On voit bien que nous aurons des recettes fiscales en moins. Vous n'en tenez pas compte. Vous repartez, vous reconduisez le budget à l'identique sur ces postes. La sincérité est véritablement entachée.

Effectivement, Madame DUFOUR, un budget c'est un vote politique. Un vote politique comme celui-ci, à partir du moment où l'on a un budget qui n'est pas sincère, on va bien évidemment s'opposer à ce budget parce qu'il a un manque de sincérité et il est inéluctable que vous allez augmenter les impôts pour pouvoir équilibrer les choses. On suivra de très près le budget supplémentaire. Au regard du manque de sincérité du budget que vous nous présentez aujourd'hui, ce soir, il est bien évident qu'il y aura des tours de passe-passe entre guillemets sur l'expression budgétaire qui interviendra au fil de cette année. Et donc, nous serons vigilants, nous n'hésiterons pas à dire aux campinois dans quelles turpitudes vous emmenez les finances de notre ville. »

Intervention de Mme TERRADE

« Le groupe communiste et partenaires va voter le budget primitif 2009 présenté au conseil de ce soir.

Celui-ci correspond aux orientations budgétaires que nous avons approuvées et s'inscrit dans la poursuite des choix politiques opérés pour répondre aux attentes des campinois et qu'une part importante d'entre eux a validés.

Pour autant, comme l'avait d'ailleurs indiqué mon ami C. GUERRIER lors du débat d'orientations budgétaires, ce budget est loin de pleinement nous satisfaire.

Les contraintes imposées aux collectivités territoriales par le gouvernement notamment par la stagnation voire la diminution des dotations et compensations cumulées aux conséquences de la crise sur une part grandissante de la population viennent peser sur notre niveau d'intervention et nous obligent à envisager une augmentation des taux qui sera pour l'essentiel supportée par les familles alors même que d'autres dispositions pourraient être prises pour une plus juste répartition de l'effort fiscal.

La lettre ouverte des associations des élus de gauche du Val-de-Marne formule en ce sens des propositions de nature à donner aux collectivités locales et plus généralement aux services publics des moyens financiers à la hauteur des enjeux tout en apportant un rééquilibrage dans la participation de tous en fonction des situations financières objectives.

Nous partageons pleinement l'idée que le bouclier fiscal décidé en 2007 au profit des plus aisés doit être supprimé et que les 15 milliards d'euros ainsi récupérés doivent être réinvestis au travers des collectivités locales dans un plan de relance qui prenne en compte les besoins des habitants.

Nous partageons également l'idée que la réforme de la TP passe en premier lieu par la suppression de son plafonnement à 3,5% et doit prendre en compte d'autres critères, tout particulièrement les actifs financiers des entreprises.

Nous soutenons que les banques qui viennent de bénéficier d'aides non négligeables de l'Etat doivent permettre, en retour, aux collectivités locales qui, rappelons-le, réalisent plus de 70% des investissements publics, d'accéder à des prêts à taux préférentiels.

Nous formulons depuis longtemps des propositions pour une réforme profonde de la fiscalité dans son ensemble faisant contribuer plus les mieux nantis et moins les plus démunis. Nous demandons en particulier une réelle prise en compte des ressources pour la fiscalité locale qui, aujourd'hui, pèse pour l'essentiel sur les familles.

Nous ne souhaitons pas que se poursuive la politique de l'Etat qui, en diminuant les impôts (diminution qui ne profite que très peu à l'immense majorité des contribuables mais beaucoup à une extrême minorité), en envisageant la suppression de la taxe professionnelle qui est la normale contribution des entreprises aux infrastructures qu'elles utilisent, prive la nation à tous ses échelons d'intervention publique et solidaire, des moyens utiles et nécessaires à la vie de la population. Cette démarche va de concert avec la casse de l'ensemble des services publics.

Les réductions de lits et fermetures d'hôpitaux publics, les suppressions de postes à l'éducation nationale, les privatisations de la poste, d'EDF, de GDF, les contraintes faites aux collectivités locales sont les conséquences directes de ces choix.

Dans ces conditions, il eut été étonnant que nos collègues de l'opposition municipale partagent les choix budgétaires opérés par notre majorité. Pour autant, certaines demandes formulées sont étonnantes.

Pour construire « comme le fait un ménage » le budget primitif à partir des recettes et caler les dépenses sur cette base, il faudrait que les services de l'Etat fournissent aux collectivités locales les éléments de dotations et les bases fiscales au moment des préparations budgétaires et non, comme souvent, en février !! Ceci explique d'ailleurs sans doute pourquoi les communes peuvent voter leurs taux jusqu'au 30 mars !!

S'agissant du personnel, il est constant que sur un poste budgétaire structurant le budget de fonctionnement, nous sommes contraints à une gestion minutieuse des départs et des créations de postes. Pour autant, la proposition de Mme HENRY de ne remplacer qu'un départ sur cinq sera, je n'en doute pas, appréciée des salariés de notre collectivité qui contribuent à la recherche d'un fonctionnement qualitatif des services avec des moyens dont l'évolution ne correspond pas totalement aux besoins. Elle le sera également des nombreux campinois qui, chaque jour, sollicitent une embauche dans nos services.

Contrairement aux assertions de Mr CHEVALIER, précisément notre budget, ses orientations politiques prennent en compte la crise et ses effets sur les campinois.

En 2007 et en 2008, les taux des impôts de notre collectivité n'ont pas augmenté, ce qui est loin d'être le cas de nombre de communes et il est clairement exposé, que selon les notifications des dotations et des bases fiscales, nous proposerons en mars une progression la plus basse possible. Enfin, il existe un moyen de régler les injustices dénoncées par M. CHEVALIER et les difficultés de vie des familles, il suffit d'entendre et de satisfaire les revendications notamment d'augmentation des salaires, des retraites et des minimas sociaux exprimées par de plus en plus de gens et par les confédérations syndicales.

Vu l'évolution des profits et des dividendes, cela doit pouvoir être raisonnablement possible !

Enfin, votre proposition de geler les indemnités des élus, sans évoquer dans ces réalités le statut des élus, relève - c'est mon opinion - de la démagogie.

Comme vous le savez, il s'agit d'une dépense obligatoire pour les collectivités.

Même si M. CHEVALIER a exprimé quelques propositions ce soir, il serait d'ailleurs intéressant que nos collègues (de l'opposition) exposent un jour leurs propres intentions de choix budgétaires s'ils avaient - ce que je ne souhaite évidemment pas - à présider à la gestion de notre ville. Car ils auraient à le faire, comme leurs collègues de nombreuses villes de France avec les mêmes réalités budgétaires et les mêmes besoins des populations que nous.

C'est sans aucun doute cette réalité qui conduit d'années en années des maires de couleurs politiques très opposées à la nôtre à revendiquer des moyens supplémentaires pour gérer leurs communes et à voter ensemble, notamment au sein de l'Association des Maires de France des motions en ce sens !!!

Pour ce qui nous concerne, nous allons continuer, avec celles et ceux qui se rassembleront pour cela, à mener de front les interventions pour maintenir un service public solidaire et l'obtention des réformes nécessaires au financement de celui-ci. Nous allons le faire parce que nous avons la conviction que, dans une société moderne et riche comme l'est la nôtre, les services publics sont un outil de cohésion et de justice sociale, font la preuve au quotidien de leur efficacité et de leur utilité (cf. : la tempête) et sont un formidable moteur de l'économie nationale. »

Intervention de M. FAUTRE

« Quelques éléments de réponses. D'abord, je suis un peu surpris. J'ai le sentiment d'avoir entendu un peu tout et son contraire par certains de mes collègues. A la fois, on nous demande plus, on nous demande moins. J'ai posé tout à l'heure une question dans mon intervention.

M. CHEVALIER nous propose 1 million d'économies. Mais au-delà des chiffres qu'il a évoqués, derrière ces chiffres il y a des prestations, des services rendus à la population. Apparemment, vous êtes très sensible à la population mais derrière tout cela, il y a des prestations, il y a des hommes et des femmes qui travaillent. J'aimerais qu'au-delà des chiffres, vous disiez ce que l'on réduit, ce que l'on supprime et quels personnels on supprime également. Il ne suffit pas de dire : je supprime 300.000 euros sur telle ligne. Derrière les chiffres, je le répète, il y a des hommes et des femmes qui assurent des missions répondant aux besoins que par ailleurs vous revendiquez.

Vous nous taxez souvent d'avoir un discours idéologique. Mais ce soir, dans la bouche de plusieurs d'entre vous, j'ai le sentiment que ce que vous condamnez vis-à-vis de nous, vous le pratiquez très aisément. J'ai entendu ce matin à France Inter Mme PARISOT que vous connaissez. Vous savez quelles sont ses responsabilités. C'est le même discours qu'elle a tenu, exactement le même. L'Etat ne peut pas, c'est la crise économique, serrez-vous la ceinture. Elle va jusqu'à dire, peut-être avez-vous le même sentiment par ailleurs : les grévistes n'ont rien à faire dans la rue, ce n'est pas dans une période pareille où la crise est là qu'il faut revendiquer. Vous nous demandez de construire un budget non pas sur la base des besoins des habitants que par ailleurs vous revendiquez, c'est là où c'est un peu contradictoire, Vous nous demandez de le faire sur la base des sacrifices qu'il faudrait faire faire aux habitants. Ce n'est pas l'option que l'on a choisie. C'est un choix politique, je l'ai dit notre budget se fait dans le cadre d'un service public communal. C'est dans ce cadre que nous le construisons.

Quelques réponses à M. FUCHS qui nous a interpellés concernant les droits de mutations. Je veux juste rappeler que l'on est dans une contrainte, avec un taux qui est bloqué à 1,2 %. Le montant en 2006 était de 2,6 millions. Celui de 2007 était de 2,85 millions. Et il y a eu déjà une première baisse en 2008 de 2,75 millions d'euros. Tout à l'heure également, M. CHEVALIER faisait état de ratios. Effectivement, il y a dans la nomenclature, c'est l'obligation légale, toute une série d'informations financières qui se font sous forme de ratios avec les strates. Vous en avez évoqué quelques uns. Il serait bien d'évoquer tous les ratios. Celui des dépenses d'équipements sur la population est à Champigny de 351. Il est en revanche au niveau national de 360. Lorsque l'on nous dit que l'investissement à Champigny est faible, ce n'est pas moi qui ai inventé ce ratio. Il est officiel. C'est le ministère des Finances. C'est la même chose pour le taux d'emprunt, l'encours, etc. En ce qui concerne les dépenses d'équipement sur le total des recettes réelles de fonctionnement, on est à Champigny à 92,30. C'est dans le document que l'on vous a donné. Je n'invente rien. Donc, 92,30 ; la moyenne nationale est à 93,30. Cela veut dire à travers ces deux chiffres que malgré nos produits fiscaux plus faibles qu'ailleurs, on a une gestion extrêmement rigoureuse de nos dépenses. Il faut le souligner. S'agissant des articles 62.36 et 62.37, qui concernent les publications comme vous l'avez dit et les catalogues imprimés, ils ne concernent pas et c'est utile de le préciser, ils ne concernent pas exclusivement la communication. Peut-être vous n'avez pas entendu tout à l'heure, parmi les économies que j'ai énoncées, parmi les plus importantes, j'ai fait état de moins 49.000 euros au service communication. Je ne l'ai pas entendu de votre part.

Un dernier mot qui confortera le propos initial que j'ai eu tout à l'heure, avant de répondre à vos questions, sur le fait que l'on veut nous imposer de construire des budgets basés sur la restriction. Il suffit de lire M. CARREZ, que vous connaissez très bien, qui est rapporteur du budget à l'Assemblée nationale, qui dans le cadre du travail fait en juin 2008 à la commission des finances, a avancé dans ses arguments le scénario le plus plausible pour lui pour contraindre les collectivités à modérer leurs dépenses, ce que vous demandez : « par assèchement de la ressource. » Entre parenthèses, ce sont les dotations de l'Etat. « Les collectivités maîtriseront de fait leur budget. » Les propos de M. CARREZ et les votes de ce point de vue là sont extrêmement cohérents. »

Intervention de M. RIVALLAIN

« Je ne veux pas réintervenir sur les positions que les différents groupes politiques ont prises et je suis tout à fait d'accord avec Mme DUFOUR. Cela va de soi.

Je voudrais juste, si vous le permettez, intervenir sur un point qui m'agace un tout petit peu et qui est le fondement idéologique des interventions de la plupart de nos collègues de droite. Sur ce point, M. JEANNE m'intéresse dans la mesure où il a bien dit que voter le budget, c'est une question politique. Je suppose que vous avez remarqué comme moi que nos collègues de droite dans l'ensemble font référence à la famille, la famille, la famille. Le budget d'une ville, c'est comme celui d'une famille. C'est une vieille mystification. Cela remonte à l'ancien régime où le roi se prétendait le père de la famille.

Un corps politique, qu'il soit municipal ou plus important, et bien, ce n'est pas du tout une famille. Vouloir le faire croire, c'est - me semble-t-il - une mystification. Je sais que je vais être polémique, si je me souviens bien, il y a eu à un certain moment donné, un ministre des finances qui, entrant au ministère des Finances, avait dit qu'il se comporterait en bon père de famille. On voit ce que cela a donné.

Personnellement, je me méfie de cela. La famille, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, cela n'a rien à voir avec le corps politique parce que, normalement, évidemment il y a des exceptions, une famille est liée par l'affection, par la tendresse. Le corps politique, lui pas du tout. Le corps politique consiste à mettre et à faire vivre ensemble des gens qui ne se connaissent pas le plus souvent et par conséquent, la raison d'être du corps politique, c'est que nous soyons liés par l'intérêt qu'il y a à bien vivre ensemble et pour bien vivre ensemble, il faut que nous écoutions notre raison. Et notre raison nous impose de vivre dans la paix sociale. C'est d'ailleurs pour cela qu'il est bon, me semble-t-il, de concevoir le budget non pas à partir des besoins de la population comme l'a rappelé il y a quelques instants mon collègue, M. FAUTRE, mais de concevoir par conséquent le budget à partir de l'intérêt qu'il y a à bien vivre ensemble. D'ailleurs, je vous pose la question, mes chers collègues, pourquoi le législateur a-t-il imaginé la DSU ? Si ce n'est par le fait même il reconnaît qu'il y a une réparation sociale qui est nécessaire pour préserver les inégalités de situations, donc des collectivités locales.

Voilà, je souhaiterais qu'à l'avenir, et chaque fois qu'il y a le budget, on arrête de nous « bassiner » avec cette histoire : il faut concevoir votre budget comme le ferait un bon père de famille. »

Intervention de M. le Maire

« Je sais que vous allez nous faire parvenir vos propositions détaillées. Nous les regarderons bien sûr avec attention. Simplement, avant de passer au vote, nous avons bien vu ce soir qu'il y avait deux choix. Soit celui de demander à la commune de faire payer la crise aux campinois et de devenir nous-mêmes les relais d'une austérité alors que nos concitoyens ne sont pour rien dans cette crise pendant que les dividendes très largement continuent à être versés et qu'un nouveau plan d'aide aux banques, de renflouement des banques est en cours. On sait trouver des milliards dans ces cas là. Soit on décide de poursuivre ensemble des choix essentiels, de ne pas en rabattre sur nos ambitions, c'est continuer à se battre pour des financements à la hauteur des besoins des habitants. C'est d'ailleurs ce qu'ils nous ont dit tout récemment, nous leur demandons leur avis au fur et à mesure. C'est se battre pour une vraie relance dans laquelle les collectivités locales ont un rôle à jouer. C'est se battre pour un rééquilibrage de l'Ile de France entre l'est et l'ouest. On parlait de péréquation à l'instant mais nous ne sommes pas nous responsables des plans de développement qui ont mis à l'encan notre ville pendant des décennies. Et donc il y a besoin de ce rééquilibrage pour faire avancer Champigny. Ce budget nous permet d'aller dans ce sens modestement, de façon très contrainte mais il garde le cap même s'il est serré au maximum.

Je vous appelle à mon tour à l'adopter. »

Il est ensuite procédé au vote selon la M14 par chapitres et par nature ainsi que le conseil municipal en a décidé dans la séance du 26 juin 1996.

Les dépenses et crédits afférents au budget ont tous été ADOPTES A LA MAJORITE

En fonctionnement

Toutes les dépenses et tous les crédits, en particulier :

- total des dépenses de fonctionnement : 118 450 000 €
- total des recettes de fonctionnement : 118 450 000 €
- total des dépenses d'investissement : 35 571 285 €
- total des recettes d'investissement : 35 571 285 €

ont été ADOPTES comme suit :

ADOPTE A LA MAJORITE
37 votes pour dont 9 procurations
(« Ensemble, agir pour Champigny, liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités »)
10 votes contre dont 4 procurations
(groupe UMP – groupe Divers droite – « Mouvement démocrate – La passion de Champigny »)
1 abstention
(liste « Entente citoyenne »)

à l'exception du « chapitre 012. Charges de personnel et frais assimilés »

Montant : 57 550 000 €

qui a été ADOPTE comme suit :

ADOPTE A LA MAJORITE
38 votes pour dont 9 procurations
(« Ensemble, agir pour Champigny, liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » - liste « Entente citoyenne »)
10 votes contre dont 4 procurations
(groupe UMP – groupe Divers droite – « Mouvement démocrate – La passion de Champigny »)

Il a également été procédé à 42 votes concernant l'attribution de subventions municipales à des associations ainsi qu'au CCAS et à la Caisse des Ecoles.

Toutes ces subventions ont été :

ADOPTE A LA MAJORITE
40 votes pour dont 9 procurations
(« Ensemble, agir pour Champigny, liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » - « Mouvement démocrate – La passion de Champigny » - liste « Entente citoyenne »)
8 votes contre dont 4 procurations
(groupe UMP – groupe Divers droite)

A l'exception de deux subventions adoptées comme suit :

- a l'association ASOMBA pour un montant de 11 475 €

ADOPTE A LA MAJORITE
37 votes pour dont 7 procurations

(« Ensemble agir pour Champigny », liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – « Mouvement démocrate – La passion de Champigny » - liste « Entente citoyenne »)
8 votes contre dont 4 procurations
(groupe UMP – groupe Divers droite)

M. LAMBERT et M. LAURENT (par procuration) tous deux membres du bureau de l'ASOMBA, n'ont pas participé au vote concernant l'attribution d'une subvention à cette association.

- à l'association RSCC pour un montant de 493 606 €
- à l'association RSCC pour un montant de 17 000 € (haut niveau et performance)
- à l'association RSCC pour un montant de 22 500 € (section judo – projet Londres 2012)

ADOPTE A LA MAJORITE

39 votes pour dont 9 procurations
(« Ensemble agir pour Champigny », liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – « Mouvement démocrate – La passion de Champigny » - liste « Entente citoyenne »)
8 votes contre dont 4 procurations
(groupe UMP – groupe Divers droite)

M. BESNARD, membre du bureau de l'association RSCC, n'a pas participé au vote concernant l'attribution d'une subvention à cette association.

(Le détail des subventions peut être consulté au secrétariat général)

2/

Budget primitif 2009 – Budget annexe d'assainissement.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

Rapport présenté par M. FAUTRE.

Intervention de M. CHEVALIER

« Sur le budget primitif, je ne sais pas s'il faut que je le gère en bon père de famille ou s'il faut que je rejette la faute sur le gouvernement. En tout cas, je vois que le taux évoluera de 6 % et que votre raison principale, c'est que le produit de la redevance étant lié étroitement au volume des consommations qui ont tendance à baisser, on nous propose cette augmentation. Je ne vois pas en quoi les efforts faits par les champinois de limiter le gaspillage, éventuellement d'étancher les fuites, seraient obérés par le fait que vous voulez absolument obtenir la même somme et évoluer de 6 %. Autre raison pour laquelle notre groupe votera contre, j'ai toujours et depuis plusieurs années indiqué que nous n'étions pas en phase avec les règlements européens à venir et il y a encore des quartiers de Champigny qui n'ont pas le raccordement. »

Intervention de Mme CHERENCE

« Vous comprendrez, M. le Maire, que je sois complètement d'accord avec mon collègue M. CHEVALIER. Notre groupe trouve évidemment qu'il est vraiment regrettable d'imposer aux

campinois une hausse de 6 %, car c'est une hausse considérable, surtout dans une période où beaucoup d'entre eux connaissent des difficultés relatives au pouvoir d'achat.

Nous trouvons surtout qu'il est paradoxal d'imposer une telle hausse alors même que les campinois ont été économes en eau et donc plutôt vertueux dans leur consommation. C'est une bien mauvaise manière de les encourager et encore moins de les récompenser !

Nous espérons en tout cas que cet effort financier permettra une véritable remise à niveau du réseau et des équipements en matière d'assainissement car, sur ce plan, notre ville reste extrêmement en retard.

C'est pourquoi, notre groupe votera contre cette délibération. »

Intervention de M. LAMBERT

« Nous avons dit lorsque nous avons voté au précédent conseil municipal les raisons qui nous amenaient à proposer une augmentation de 6 % de la taxe d'assainissement. Oui, en effet, il y a une consommation d'eau qui est moindre, liée d'ailleurs à une prise de responsabilité des gens dans leur consommation. Mais il y a aussi le fait que le Syndicat de l'eau Seine Normandie notamment réduit aussi ses dotations de subventions aux collectivités. Pour autant, je tiens quand même à signaler, malgré ces difficultés, nous continuons nos efforts pour les investissements et l'amélioration des réseaux. Vous avez dans la délibération ce que nous allons réaliser en 2009, suite à un certain nombre de programmes, y compris d'autres investissements qui sont des pompes de relevage à venir pour limiter notamment des épisodes pluvieux importants, ce qui a donné satisfaction dans la dernière période à la population. On peut en effet regretter cette augmentation. Je fais quand même remarquer, on l'avait dit lorsqu'on a voté le taux, 6 % cela peut paraître important. Cette augmentation est de 2,22 euros en moyenne pour un foyer campinois. Reprenez la délibération du précédent conseil municipal, on a donné l'évaluation d'une moyenne qui serait entre 2 et 2,50 euros par an pour un foyer campinois. »

Il est procédé au vote selon la M14 par chapitres et par nature ainsi que le conseil municipal en a décidé dans sa séance du 26 juin 1996.

Les dépenses et crédits afférents au budget annexe de l'assainissement, en particulier :

- total des dépenses de fonctionnement : 1 447 000 €
- total des recettes de fonctionnement : 1 447 000 €
- total des dépenses d'investissement : 3 011 830 €
- total des recettes d'investissement : 3 011 830 €

ont été **ADOPTES** comme suit :

ADOPTE A LA MAJORITE
38 votes pour dont 9 procurations
(« Ensemble, agir pour Champigny, liste des forces de gauche, de progrès,
écologistes et de personnalités » - liste « Entente citoyenne »)
8 votes contre dont 4 procurations
(groupe UMP – groupe Divers droite)
2 abstentions
(« Mouvement démocrate – La passion de Champigny »)

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

3/

Droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux. Institution du droit de préemption dans le centre-ville.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. DESSEIGNE qui indique que suite à observation des membres de la 2^{ème} commission concernant une inexactitude, un nouveau plan rectifié est diffusé ce soir et remis dans les dossiers des conseillers municipaux.

Une délibération complétée (faisant apparaître l'avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'artisanat du Val de Marne reçu très récemment le 22 janvier) est également rediffusée.

Quant à la Chambre de commerce, elle a aussi fait savoir par téléphone qu'elle donnait un avis favorable qui devrait être transmis par courrier dans les prochains jours.

Intervention de M. DESSEIGNE

« Je veux m'arrêter une seconde car la question du commerce et en particulier du commerce en centre ville intéresse non seulement notre assemblée mais c'est un sujet qui a été largement débattu dans les Rencontres citoyennes. Il faut rappeler que par délibération en date du 22 novembre 2006, le conseil municipal de Champigny a décidé à l'unanimité d'engager la ville dans la mise en œuvre des possibilités nouvelles offertes par l'article 58 de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises. C'est cette loi qui institue la possibilité de mettre un droit de préemption au profit des communes. Dans le même temps, nous avons sollicité l'Etat. Je suis désolé pour mes collègues de droite mais on va se situer en continuité du débat sur le budget. Quand on parle de désengagement de l'Etat, vous allez voir qu'il est là aussi clairement établi. Nous avons demandé, interpellé l'Etat et le conseil régional sur l'utilité de créer des fonds mutualisés d'intervention pour les communes sur le principe des syndicats d'action foncière ou des établissements publics fonciers régionaux. Nous n'avons reçu aucune réponse de l'Etat. Il s'agit d'aider les communes pour aider les commerces, en particulier les commerces en centre ville. Je ne vais pas lire toute la note que vous avez, mais il y a un vrai problème pour l'ensemble des communes en France et des communes en zone urbaine. Champigny n'échappe pas à la règle. Le commerce en centre ville a du mal à se maintenir. Sur les raisons, il y a en particulier le fait qu'en ce qui concerne la diversité des commerces, ceux qui peuvent s'implanter en centre ville sont ceux qui ont les moyens de le faire et qui ont des activités à très forte marge. C'est le cas de certaines activités du tertiaire. On parle souvent du BIO : les banques, l'immobilier et l'optique. Les commerces qui sont le plus souvent des commerces artisanaux, et on pense aux commerces de bouche en particulier qui ont des marges beaucoup plus faibles, ont en même temps des investissements beaucoup plus lourds à financer et ont du mal à rester en centre ville.

Le conseil municipal s'est prononcé pour que l'Etat mette en œuvre une politique d'aide aux commerces de bouche. On n'a reçu à ce jour aucune réponse de l'Etat. C'est quand même un peu désolant de voir que localement, il y a des personnes qui disent : vous ne faites rien pour le centre ville, le commerce s'en va, etc. Mais les personnes qui ont la responsabilité au niveau gouvernemental, elles ne font rien et laissent tranquillement périr les commerces de centre ville. Une taxe a été établie. Il est important et intéressant de le rappeler. Elle prévoit pour 2009 une rentrée de 617 millions d'euros. C'est une taxe d'aide au commerce et à l'artisanat. On pourrait se dire : c'est bien, l'Etat fait quelque chose, il va quand même soutenir le commerce en centre ville. Ce qui est ennuyeux, c'est que le produit de cette taxe va être affecté au budget de l'Etat. Moins de la moitié de son montant va être affecté à de réelles actions de solidarité en faveur des commerces. Les moyens pour aider les commerces à vivre en centre ville sont pompés et absorbés par le budget de l'Etat pour tout autre chose que pour aider le commerce. C'est un constat intéressant à faire. Il nous replace bien dans le débat que l'on vient d'avoir sur le budget communal.

Pour revenir sur le projet présenté ce soir, on a souhaité limiter le périmètre au centre ville. Il faut savoir quand même que sur 550 commerces sur la ville, le périmètre proposé, c'est 113 commerces qui ont la chance d'être des commerces diversifiés. Vous avez vu sur le plan des commerces de vêtements, de l'alimentaire, du médical et de l'optique, des salons de coiffure, 4 boulangeries, de la

restauration avec un point intéressant et important à souligner pour la restauration, on a beaucoup de restaurations rapides. On a peut-être atteint une saturation sur ce type de commerce. On a une vingtaine de commerces divers dans le tertiaire. Et puis une superette et un supermarché. Donc, cela fait 20 % des commerces campinois qui sont concernés par ce projet. L'objectif est de maintenir la diversité parce que cette diversité peut être rapidement menacée.

Pour autant, l'institution du droit de préemption va présenter un autre avantage pour la commune, d'avoir la connaissance des cessions de fonds de commerce et des mutations. Ce sera une procédure obligatoire. Cela nous permettra, au travers des différents intervenants de la commune, d'instaurer un dialogue avec le vendeur, l'acquéreur et le propriétaire pour bien vérifier que le projet de reprise soit conforme à nos orientations et aux souhaits des campinois pour le maintien en centre ville d'un commerce de qualité et attractif et répondant aux besoins des habitants. Et si ce n'était pas le cas, le droit de préemption nous permettrait en dernier recours, si la négociation est infructueuse, d'intervenir publiquement pour préserver le centre ville et la diversité du commerce en centre ville. Ce qui est intéressant, c'est que cette démarche pourra se faire en coopération avec les chambres consulaires, chambre de commerce et chambre des métiers que nous avons rencontrés sur le sujet. D'ailleurs, on fait dans le domaine un peu ce que font toutes les communes qui ont à délibérer là-dessus. Le périmètre est centré souvent sur le centre ville. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Je tiens, nous tenons à vous féliciter sans réserve pour cette délibération malgré les quelques commentaires qui viennent d'être faits. C'est quelque chose que nous avons suggéré à plusieurs reprises dans la mandature précédente. Il semblerait à l'époque que tous les moyens n'avaient pas été mis en place pour que le conseil municipal puisse voter une telle délibération. En tout cas, cela faisait partie de notre programme électoral. Nous avons relevé exactement les mêmes choses que vous sur le nombre de commerces types bancaires qui sont pléthoriques dans le centre ville. Nous ne pouvons que vous en féliciter. Et puis il faut reconnaître quand même que c'est la loi DUTREIL qui l'a permis. Il ne faut pas toujours et encore une fois de plus taper sur le gouvernement. »

Intervention de M. JEANNE

« Un petit aparté avant d'intervenir sur cette délibération. Je voudrais préciser à notre collègue M. RIVALLAIN que je n'ai pas parlé de famille tout à l'heure... Je l'ai rappelé aussi à notre collègue, M. FAUTRE, lors des Rencontres citoyennes et de la restitution, je ne suis pas un soutien du gouvernement.

Aparté étant fait, j'ai des questions à notre collègue, M. DESSEIGNE, sur cette délibération. C'est la raison pour laquelle je me suis abstenu en commission. Bien évidemment, je suis tout à fait favorable à cette délibération. C'est quelque chose qui va dans le bon sens. Simplement, je ne vois pas véritablement un certain nombre de points sur le découpage. A l'angle de la partie de la rue de Musselburgh côté Marne, on a intégré des pavillons, est-ce à dire qu'on va les raser ? (C'est ce qui est avant le Secours populaire). Y a-t-il un projet à ce niveau ? Je parle du deuxième plan, celui que vous nous avez fourni ce soir. On a bien vu qu'il y avait une modification entre le premier et le second de l'autre côté de la place. J'aimerais avoir une précision sur ce point.

Et d'autre part, lorsque les campinois disent - pour ceux qui n'habitent pas en centre ville - : nous allons en centre ville, on sent bien qu'il y a des limites géographiques spatiales qui interviennent et qui sont assez nettes dans la mentalité collective des campinois. A savoir que quand on arrive en bas de la côte de Champigny, on est en centre ville. Là, on est bien à la limite, à peu de choses près. De ce point de vue sur le côté est, il n'y a rien à dire. En revanche, sur le côté ouest, c'est un peu différent car tous ceux qui viennent des autres secteurs du centre ville ont l'impression de rentrer dans le centre ville une fois qu'ils ont passé le pont de chemin de fer après les services techniques, la salle de ping-pong. Il aurait été bien d'intégrer cette partie qui ne s'appelle pas la rue Louis Talamoni mais la rue Jean Jaurès....

Je pense qu'il serait intéressant d'étudier l'extension du périmètre et d'intégrer la totalité de la rue Jean Jaurès, à partir de la rue Juliette de Wils jusqu'à la voie ferrée. C'est une proposition. Bien évidemment, même si vous ne répondez pas favorablement, compte tenu du sens de cette délibération, nous la voterons favorablement. »

Intervention de M. CHARLES

« Notre groupe va voter cette délibération dans la mesure où nous n'avons jamais à aucun moment de la gestion municipale de cette ville refusé ce qui pouvait permettre d'avancer des propositions pour soutenir le petit commerce et l'artisanat. Néanmoins, tout à l'heure, M. DESSEIGNE rappelait les propositions dans les exigences que nous avons retournées vers le législateur qui nous livre une loi pleine d'insuffisances. En effet, chacun peut l'imaginer, quand on regarde précisément à combien se montent les cessions de baux, d'ailleurs je me suis renseigné auprès des services des domaines qui n'ont pour l'instant absolument aucune référence pour en fixer le montant. Les cessions de baux se font souvent à des sommes élevées, notamment pour ce qui concerne certains commerces cités ici. M. DESSEIGNE parlait d'optique, banque, immobilier. On sait que ces commerces, ces boutiques sont souvent cédés à des prix extrêmement élevés. On souhaiterait là aussi voir des évaluations par les domaines qui aujourd'hui disent qu'ils ne savent pas comment ils vont opérer. Les services fiscaux - France Domaine maintenant - ne savent pas. On va voir, c'est quand même un peu inquiétant. Les finances des collectivités locales largement débattues dans la première partie de cette soirée du conseil montrent bien les contraintes qui pèsent sur nos villes. Les villes ne sont pas, quelles que soient les collectivités, en général capables de se porter acquéreurs sous prétexte que le commerce les intéresse. C'est compliqué. Le fait de ne pas utiliser l'argent du FISAC, comme le citait M. DESSEIGNE, est une faute qui va mettre les collectivités dans une situation particulièrement difficile.

Par ailleurs, nous sommes pour mais nous sommes inquiets. Pourquoi ? Parce que dans le même temps, il y a une loi de modernisation économique. Je suis désolé, je vais encore faire de la peine à certains de mes collègues. Je ne veux pas m'acharner contre le gouvernement. Il a dorénavant transformé la réglementation et permet à une activité commerciale notamment de surface de vente alimentaire de s'installer à partir d'un seuil, contrairement à ce qu'avait proposé M. RAFFARIN quand il était ministre du commerce, cela remonte à pas mal de temps. Maintenant, le nouveau seuil est fixé à 1.000 m² sans aucune autorisation. S'il fallait prendre un exemple dans une ville comme Paris qui n'a pas d'hypermarché, il y a, je n'ose dire, prolifération mais installation fréquente dans plusieurs quartiers de Paris de surfaces de 1.000 m² qui nécessairement vont construire une concurrence à côté des petits commerces qui font souvent le charme des rues de la capitale. Sachant bien que cette fixation de la base des 1.000 m² n'est pas limitée, l'année d'après, le même investisseur peut reprendre 1.000 m² et on arrive ainsi à 2 ou 3.000 sans passer par des autorisations. Mon collègue, M. JEANNE, parlait de la commission départementale d'aménagement commercial. On peut échapper à cette CDAC par le truchement de cette nouvelle loi. Je ne sais pas si c'est hypocrite ou si c'est un oubli du législateur. En tout cas, ce n'est pas aider les collectivités locales et le petit commerce.

Il est clair que l'ouverture du dimanche des grandes surface si le débat qui a fait couler beaucoup d'encre revient - puisque l'on sent bien une volonté de la majorité présidentielle de remettre rapidement cette question sur la table au prétexte qu'elle serait un élément de développement économique - ne va pas aider non plus le commerce de proximité. Quand on aura permis à toutes les enseignes que chacun connaît bien d'ouvrir le week end, on sait très bien que cela va peser aussi sur le petit commerce. Dans cette loi, il y a quand même une dose ou d'hypocrisie ou de non prise en compte des réalités y compris en accélérant sur le plan des réformes des choses qui ne sont pas bonnes. On ne peut pas d'un côté dire que l'on veut soutenir le petit commerce et de l'autre côté libéraliser les autorisations 1.000 m² et plus, et effectivement favoriser les ouvertures le week end dont on sait qu'elles vont aller aussi en défaveur du petit commerce.

La loi DUTREIL n'est pas suffisante. Je suis désolé. Elle n'est pas une vraie protection au regard de ce que l'on pourrait souhaiter pour le petit commerce. Ceux qui défendent le petit commerce aujourd'hui, ce sont bien des gens comme nous qui avec difficulté, avec proximité, souhaitent agir en fonction de l'écoute des campinois mais aussi de la connaissance du tissu économique, car il faut être bien aveugle pour ne pas voir comment parfois se désertifient certains quartiers, disparaissent certains commerces pour être remplacés demain par une agence de banque qui s'est permis de payer 3 ou 4 fois plus la cession de bail. C'est l'histoire de notre ville. Il y a des commerces qui ont muté

vers ce qui était évoqué, immobilier, optique, etc. Parce que ceux-ci ont pu payer les cessions de baux de façon plus importante.

Une observation. Nous allons voter. Nous prendrons toute notre part dans les choix qui seront faits pour essayer d'aider le petit commerce et dans le périmètre qui était ici proposé mais nous ne sommes pas non plus dupes des contraintes qui risquent de peser sur nous. Il faudra extrêmement de vigilance et aussi de débats avec la population pour que les gens prennent bien en compte le fait que cette délibération ne va pas tout régler.

Par ailleurs, excusez-moi, je vais être très rapide, je regardais, comme souvent on nous fait des reproches, je regardais ce que disait M. MAITRE président de la chambre des métiers, concernant cette délibération qu'il approuve. Il disait notamment que notre commune était l'une des plus importantes du département. Ce n'est pas une découverte. Ce n'est pas la plus importante mais avec ses 1.075 établissements artisanaux, elle se situe au 1^{er} janvier 2009, donc de façon très récente, au rang de deuxième commune du Val de Marne en termes d'entreprises artisanales. On voit bien ici que les municipalités qui se sont succédé dans cette commune, avec les contraintes qui ont pesé sur elles, n'ont jamais cessé d'aider l'entreprise artisanale. Nous sommes encore aujourd'hui bien que nous ne soyons pas la deuxième commune du Val de Marne - la première c'est Créteil après Vitry et Saint Maur qui est certainement encore devant nous ou juste à peu près pareil - nous nous situons dans une collectivité qui est la deuxième ville d'accueil d'entreprises du Val de Marne. M. MAITRE émet un avis favorable à notre proposition considérant malgré certaines observations qu'elle va dans le bon sens. »

Intervention de M. DESSEIGNE

« Juste pour répondre aux deux questions de M. JEANNE et puis aussi pour quand même souligner ce que vient de dire M. CHARLES, la loi DUTREIL est évidemment très insuffisante en particulier en termes de moyens. Je n'ai pas suffisamment décrit tout à l'heure que si l'on est amené à préempter un local, on a un an, pendant un an c'est la commune qui porte l'opération financièrement. Il y a un vrai problème de moyens qui se pose. C'est la raison pour laquelle toutes les communes face au manque de moyens donnés par l'Etat ont décidé de cibler sur les quartiers prioritaires, c'est-à-dire essentiellement les centres villes, les opérations de préemption.

Sur les pavillons qui bordent la place du marché, c'est le sens de votre première question, évidemment j'ai envie de dire en mauvaise plaisanterie : on va tout raser ! Evidemment que non sauf qu'il y a des activités dans ces pavillons qui peuvent être des activités artisanales. Il faut que la commune garde la maîtrise de cet espace qu'est la place Lénine. Là-dessus, il n'est pas question de se désengager alors que l'on est justement en réflexion pour valoriser ce coin et en particulier en priorité cette partie de la place Lénine. Mais il n'y a aucun projet de raser quoi que ce soit. On peut rassurer tous les riverains là-dessus.

Deuxièmement, sur la partie ouest et la rue Jean Jaurès, c'est vrai que beaucoup de personnes pensent qu'après le pont de chemin de fer, on est dans le centre ville. La réalité est un tout petit peu différente parce qu'on est sur un secteur qui n'a pas été choisi, un secteur beaucoup plus diffus en matière d'activité commerciale et commerçante. Il y a beaucoup moins de petits commerces que sur la partie sélectionnée même s'il y en a quelques uns. On n'a pas le sentiment qu'il y ait aujourd'hui un grand danger sur la diversité du commerce dans cet espace. Et puis, il fallait bien concentrer notre action. Cela dit, votre réflexion, on peut tout à fait la garder pour voir si ensuite, à l'expérience, il faut augmenter le périmètre de préemption. De la rue Juliette de Wils jusqu'au pont de chemin de fer, on a une réalité commerçante qui est un peu différente de celle que l'on a dans le cœur du centre ville. »

Intervention de M. JEANNE

« Juste pour répondre sur la rue Jean Jaurès, je reprends votre remarque, Monsieur DESSEIGNE, vous dites : ce qui nous a motivés c'est au fond la restauration rapide trop importante et les banques. On aurait pu ajouter les pompes funèbres. En attendant, c'est justement sur cette portion que l'on a plus de restauration rapide. On a une difficulté forte. Et l'utilisation de ce dispositif sur cette partie, vous dites qu'il n'y a pas forcément une grande continuité. Il y a une continuité qui est quand même assez forte. Hormis quelques immeubles, voire même certains qui sont aménagés avec des bas de

commerce, justement la volonté de la municipalité de renforcer cela, cela doit permettre de reconquérir ce terrain s'il y a des possibilités, pour peut-être rediversifier. On a déjà sur ce secteur, autant que je fasse une approximation rapide, environ 5 à 6 restaurants de restauration rapide. Je crois que ce serait intéressant de faire une extension justement sur cette partie. Je ne comprends pas tellement l'argument. »

Intervention de M. le Maire

« Je reviens sur ce qui a été dit. Pendant que l'on fait ces efforts, des gens sans autorisation pourront mettre 1.000 m² pas très loin. On a déjà fait face récemment à des enseignes qui voulaient s'implanter soit en face de la patinoire soit derrière la Planchette, etc. Je vous propose déjà, c'est une première phase, de défendre le cœur de ville parce qu'il doit être défendu et qu'il y a des risques. Ensuite, on verra si on a la force d'aller plus loin sur l'axe de la nationale 4. On pourrait au-delà du pont poser la même question. Vous avez aussi devant le lycée... En fait, la nationale 4 est globalement un endroit où les commerces ont une façade intéressante. Si l'on a une circulation pacifiée dans l'avenir, ce sera encore plus intéressant. Le passage n'est pas forcément négatif pour le commerce.

Je vous propose d'adopter pour l'instant la délibération telle quelle et puis évidemment, ce sont des questions qui reviendront devant le conseil municipal au fur et à mesure. De toute façon, le droit que nous nous accordons ce soir comme moyen d'intervention n'empêchera pas que chaque intervention repassera devant le conseil. »

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

4/

Construction d'un équipement sportif, création d'un point rencontre information jeunes (P.R.I.J.) et aménagements d'espaces extérieurs dans le quartier des Mordacs.

Choix du lauréat et approbation du marché de maîtrise d'œuvre.

Montant du forfait de rémunération du maître d'œuvre à 493 792,52 € T.T.C.

Montant de la mission complémentaire de détermination des coûts d'exploitation et de maintenance (CEM) à 17 940 € T.T.C.

Allocation d'une indemnité forfaitaire de 17 940 € T.T.C aux trois groupements retenus lors de la sélection des candidatures.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit marché de maîtrise d'œuvre.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ETTORI qui indique que M. JEANNE lors de la commission des finances a souhaité une présentation synthétique du projet retenu ainsi que des informations sur les projets présentés.

Il est précisé que les conseillers municipaux ont tous reçu avec leur dossier pour la séance de ce soir le procès-verbal du jury du 4 septembre 2008 pour l'analyse des candidatures et le procès-verbal du jury du 8 décembre 2008 portant jugement des projets et choix du lauréat.

Par ailleurs, pour répondre à la demande de M. JEANNE, une note de présentation rédigée par l'architecte retenu et relative à la construction de l'équipement sportif et du PIJ aux Mordacs a été remise ce soir aux présidents de groupe du conseil municipal.

Enfin, les deux panneaux d'exposition du projet retenu (qui ont été présentés au jury) sont à la disposition des conseillers municipaux pour consultation ce soir.

Intervention de M. SUDRE

« Mme ETTORI a bien expliqué cet acte d'investissement. Tout à l'heure, j'ai cru comprendre qu'à la ville de Champigny, on n'investissait pas pour l'avenir. Là, on a une première réponse à nos collègues de l'opposition notamment à l'UMP. Cet équipement en fait est situé dans le quartier des Mordacs. C'est un équipement attendu par la population depuis bien longtemps bien sûr. C'est surtout un équipement ouvert sur la ville. Le quartier des Mordacs n'était pas pourvu en équipement sportif. C'est vrai, c'est le seul quartier de Champigny qui ne possède pas ce genre d'équipement. Cela étant, cet équipement sportif de par sa conception, de par les disciplines qui pourront être pratiquées, accueillera l'ensemble des campinois et surtout l'ensemble des publics qu'ils soient sportifs ou non et quelles que soient les générations.

Il est à noter aussi que si la ville de Champigny investit pour l'avenir, pour l'éducation physique et sportive, il n'en va pas de même pour le gouvernement. Le gouvernement va être un peu mis à contribution. Alors que la ville de Champigny investit pour le sport, le gouvernement aujourd'hui baisse son budget de 5 %. Le CNDS, centre national du développement pour le sport, voit ses crédits en diminution. Dans cette diminution, la part belle de ce budget est faite au sport de haut niveau et les associations sportives vont être mises en difficulté. Il est dommage ce soir que certains élus de l'opposition n'aient pas voté les subventions accordées aux associations sportives. Si ces associations n'ont pas de subvention, elles ne peuvent pas vivre. Alors, à quoi servent les investissements ? Or, à Champigny, nous avons depuis des décennies fait en sorte que les associations sportives puissent se développer, pratiquer et faire en sorte que tous les campinois et campinoises puissent se construire dans des équipements sportifs. Je rappelle que Champigny est une des villes de l'Ile de France les plus équipées même si nous avons un patrimoine qui vieillit, chaque année nous faisons des travaux pour le remettre en état.

Ce nouvel équipement verra le jour d'ici à deux ans et permettra non seulement au milieu associatif de pratiquer mais surtout au milieu scolaire. Et il est à noter que la région et le conseil général, nos partenaires privilégiés, participent au financement de cet équipement. En retour, les élèves à la fois des lycées Marx Dormoy, Gabriel Péri et du collège Paul Vaillant Couturier auront un certain nombre de créneaux qui leur seront réservés. L'équipement est polyvalent, ce qui permettra la pratique de l'éducation physique et surtout les sports duel et particulièrement la boxe. Les boxeurs avec qui, avec Mme ETTORI, nous avons concerté depuis quelques années, attendent cet équipement avec impatience. Dans deux ans, je crois qu'ils seront heureux d'intégrer cet équipement.

Enfin, pour ce qui concerne le sport en France, si Champigny et bon nombre de villes que je vais qualifier de sœurs ou de familles politiques identiques à la nôtre, pour ce qui concerne notre majorité, font des efforts en matière d'investissements, l'Etat en revanche est en train de démanteler ses structures. Sur les 24 CREPS, centres régionaux d'éducation physique, actuellement en France, 10 seront abandonnés l'an prochain et 9 l'année suivante. Quid de la formation et de l'aide aux associations ? Et pour certains d'entre eux, de la pratique du sport de haut niveau ? Par ailleurs, quid de la disparition des directions départementales jeunesse et sports ?

J'en profite puisque j'ai la parole pour dire quelques mots sur le sport en France, et ce que M. LAPORTE en fait si tant est qu'il ait les moyens de s'exprimer par rapport à cela. La disparition des directions départementales qui étaient un lieu de proximité pour les associations, c'est terminé à partir de l'an prochain. Ce sont les services de la préfecture qui se chargeront de la relation avec les associations. Imaginez la lisibilité. Enfin, la disparition des commissions départementales du CNDS

c'est-à-dire les structures départementales qui accordaient les subventions aux associations qui seront noyées au niveau régional. Imaginez le Val de Marne et Champigny par rapport à des projets : seront-ils étudiés et quelle importance auront-ils par rapport à ceux de l'ouest parisien ? Enfin, et j'en termine là, on nous parle d'économies. M. CHEVALIER, Mme HENRY, tout le monde a parlé d'économies. Les crédits de l'Elysée pour l'année 2009 vont augmenter de 11,4 %. Le budget des renseignements généraux, les services secrets, va passer de 350 à 700 millions. Mais peut-être les renseignements généraux prendront-ils place dans les CREPS pour s'adonner à leurs pratiques occultes.

Un gouvernement qui fait tout pour démanteler la filière sportive, qui veut faire la part belle uniquement au sport de haut niveau et puis une ville comme Champigny qui continue, malgré un budget contraint et des difficultés que vous connaissez, à investir pour l'avenir de la jeunesse et des moins jeunes.

Enfin, Monsieur CHEVALIER, je voudrais terminer, il ne faut pas confondre coût de fonctionnement et déficit. Les piscines de Champigny ne sont pas déficitaires. Elles ont un coût. Ce n'est pas vous, c'est le monsieur qui est intervenu lors de la rencontre avec les associations qui s'est trompé. Effectivement aujourd'hui, je vous reprends Monsieur CHEVALIER, vous avez vous aussi utilisé un terme pour un autre. C'est le coût de fonctionnement. Quant à la patinoire, on y reviendra, je ne voudrais pas cristalliser dessus mais elle ne coûte pas plus cher qu'un gymnase. Faut-il livrer au privé tous nos gymnases et nos équipements sportifs ? Ou continuons-nous à rendre service à la population ? »

Intervention de M. JEANNE

« Je remercie M. SUDRE d'avoir remarqué que l'on avait voté favorablement les subventions aux associations sportives. A Champigny, on peut se féliciter d'une véritable politique du sport. Il y avait un manque sur ce quartier.

Je voudrais insister sur un point. Vous l'avez rappelé, Monsieur SUDRE, mais il faut peut-être le renforcer un peu, ce point. Ce n'est pas un équipement uniquement pour les Mordacs même si les Mordacs avaient un manque cuisant d'équipement. Il faut peut-être aussi faire une communication assez large parce qu'il y a des habitants du Village Parisiens qui ne peuvent pas pratiquer facilement. Là aussi, ils sont à proximité. Je crois que ce sera toute la richesse d'avoir cet équipement. Je n'ai pas d'avis par rapport au dossier que vous nous avez communiqué ce soir. Tout est arrivé un peu tardivement. Mais cela semble un projet tout à fait intéressant et a priori réussi. Nous voterons favorablement cette délibération. »

Intervention de M. le Maire

« On est d'accord avec vous sur l'utilisation par tous de cet équipement. Vous avez entendu dans les Rencontres citoyennes combien nos compatriotes, combien les campinoises et les campinois étaient attachés à ce que nous travaillions à l'unification de la ville. Cela fait particulièrement plaisir de se retrouver tous à porter l'idée que les quartiers doivent aller les uns chez les autres et quand les équipements le permettent, c'est un plus. Des auspices favorables pour la construction de ce gymnase. »

ADOpte A L'UNANIMITE

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

5/

« Les Mordacs »

Opération de résidentialisation de 548 logements locatifs sociaux

Garantie communale à accorder à hauteur de 100 % à Paris Habitat-OPH pour un prêt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations.

Montant à garantir : 2 365 311 euros.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

Rapport présenté par M. KUENGIENDA.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

6/

Périmètre du « Champ de l'Alouette »

1 - Acquisition par voie amiable d'une parcelle de terrain non bâti cadastrée section AB n° 217 d'une superficie de 648 m² sise 39 Boulevard de Stalingrad, appartenant aux conjoints POINSIGNON, moyennant le prix de 225.000 €, libre de toute location et de toute occupation, en vue de la création d'une offre de logements diversifiée.

2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (maire-adjoint ayant reçu délégation) de signer l'acte à intervenir à l'effet de transférer la propriété dont la rédaction sera confiée à l'étude de Maîtres DEMONGEOT, THOMAS DAVID, LEMAIRE et BOUSSARD, notaires associés à Champigny sur Marne - 17 rue Georges Dimitrov - ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

3 - Moyens de financement.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et amélioration de l'habitat, Développement Economique, Emploi, Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. DEFRANOUX qui indique que M. JEANNE en commission des finances a sollicité des précisions sur la « diversité » du programme de logements prévu (cf. 2^{ème} alinéa du rapport)

Réponse : Le 2^{ème} alinéa du rapport – et par voie de conséquences la délibération – était trop restrictif en indiquant que le périmètre est destiné à la réalisation d'un pôle d'équipements départementaux et à la réalisation d'une offre de logements diversifiée.

Le PLU permet en effet la réalisation de logements et activités/commerces / bureaux.

Sur ce terrain très profond, cela répondrait à la volonté de mixité emploi / logement.

Le rapport et la délibération ont été modifiés en conséquence.

En ce qui concerne plus précisément la question de M. JEANNE la réalisation de logements serait effectivement diversifiée et ferait appel à différents modes de financements : logement social classique / logements conventionnés via la Foncière logement (1%) / logements en accession à la propriété.

Intervention de M. CHEVALIER

« Sur cette délibération, vous parlez de logements diversifiés dans l'un des paragraphes. Ensuite, vous parlez de logements sociaux. Est-il prévu qu'il y ait des terrains réservés à des promoteurs privés de façon à construire des copropriétés ? C'est ma première question.

Deuxième question, c'est le boulevard Stalingrad. J'ai vu il y a quelques années des maquettes. La réalisation de ce boulevard est très différente des maquettes présentées. Ne serait-il pas temps, puisque l'on restructure ce boulevard, de refaire un projet de façon à ce que nous voyions bien

comment se configurent à la fois les pavillons, les immeubles et qu'il y ait quand même une certaine harmonie tout au long de ce boulevard ?

En ce qui me concerne, j'attends la réponse. De votre réponse dépendra le vote de notre groupe. »

Intervention de M. JEANNE

« Je reviens sur la question que j'ai posée en commission. J'aurais souhaité avoir un ordre de grandeur en termes de pourcentage de type de logements. Est-il possible d'avoir une réponse sur ce point ? Par ailleurs, avez-vous avancé sur l'acquisition des autres parcelles qui sont définies dans le périmètre des Alouettes ? »

Intervention de M. CHARLES

« Tout d'abord, il n'aura pas échappé à mon collègue M. CHEVALIER que lorsque nous avons révisé le PLU, nous avons accordé à ce tronçon du boulevard une constructibilité qui n'existait pas au moment où la maquette à laquelle il fait référence a été établie. Dans le zonage proposé à ce moment là, validé par l'assemblée le 27 juin 2007, il est proposé aujourd'hui de diversifier, comme cela a été rappelé par M. DEFRANOUX, la structuration urbaine par une attribution de droit à bâtir lié à l'activité et au logement. Cela n'a pas échappé à mon collègue M. CHEVALIER qui sait donc que l'assemblée délibérante s'est donné de nouveaux droits pour tenter de structurer ce boulevard, répondant par là même à l'orientation prioritaire qui est celle du développement économique sans nier le besoin de construire du logement...

Si demain, nous produisons un schéma directeur du boulevard, nous serions amenés à prendre en compte ces réalités nouvelles. D'ailleurs, il faut constater qu'il y a plusieurs périmètres. Il y a celui du Champ de l'Alouette. En face, de l'autre côté du boulevard, il y a le périmètre de l'ex-gare du Plant qui vient épouser le boulevard de Stalingrad et sur lequel on a eu à procéder ici récemment encore à des préemptions, notamment sur le périmètre des Tissus du Moulin ainsi que l'an passé lorsqu'on a acheté le terrain de près de 9.000 m² de l'ancien ferrailleur Maranne. Tout cela nécessite un projet. Comme le Maire nous l'a demandé, nous travaillons à l'établissement de façon plus précise de propositions qui vont rentrer dans la concertation et permettre de réfléchir ensemble avec les habitants, avec l'ensemble des élus ici au devenir de ce boulevard.

Il n'a échappé à personne non plus que le département est propriétaire d'une grande parcelle. Le département dans cette grande parcelle n'a pas complètement décidé de la vocation future de ces terrains. Quand on voit la volonté du conseil général pour l'instant d'y implanter un certain nombre d'équipements départementaux, en définitive, on sent bien là aussi une volonté de développer le service public et d'organiser le front urbain avec une parité logements, activités, équipements publics, etc, peut-être même des espaces dans le futur dédiés à des espaces verts. C'est la réflexion. On ne peut pas ce soir la mener plus avant.

Sur la problématique des logements, l'ordre de grandeur -M. DEFRANOUX a rappelé la volonté de diversification- d'abord il faut que l'on tienne compte du besoin. Dans ce pays, on traverse une crise du logement inédite. On n'a jamais vu cela. Je pense que je ne serai pas le seul à le dire, ici et ailleurs. Nombreux sont les demandeurs, qui ne savent pas comment pouvoir se loger dans des conditions décentes et économiquement acceptables. On est devant une crise inouïe. Jamais depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, on a connu une situation aussi grave. Nous n'avons pas renoncé aussi de ce point de vue à apporter une réponse. Et dans cette réponse, bien évidemment il faut du logement social. Ce qui n'empêche pas d'avoir du logement diversifié avec les modes de financement qui ont été rappelés par M. DEFRANOUX. C'est tout à fait exact. On vient d'acheter un terrain dont il ne vous pas échappé qu'il était enclavé, on voit là que l'on possède une bande de terrain très profonde, pas très large sur la façade. La volonté dans le périmètre ici tracé est d'aller vers plus d'acquisitions pour faire une opération d'ensemble qui ne se limitera pas à l'urbanisation d'un barreau qui doit faire une vingtaine de mètres de façade. Il faut vraiment avoir une réflexion d'ensemble.

Il est vraiment prématuré de définir l'organisation urbaine mais aussi les ordres de grandeur qui seront entraînés par les besoins et les bilans que l'on sera amené à monter. Tout cela est un équilibre budgétaire et financier auquel on n'échappera pas. M. DEFRANOUX a rappelé que nous avons une convention avec la Foncière logement. Très peu de villes l'ont fait. En novembre 2007, dans cette

même salle, la convention a été signée entre le Maire et le Président de la Foncière logement. Par ailleurs, le logement social classique et l'accession à la propriété. Cela remplit les conditions bien sûr, avec ces équilibres que l'on vient de rappeler, de l'organisation de l'habitat dans notre ville. Sachant bien que pour ce qui nous concerne, l'accession doit être aussi réellement accessible et non pas se situer dans des tarifications qui empêcheraient la candidature de 80 ou 90 % des champinois confrontés à des tarifs impossibles. Ce n'est pas notre objectif. Bien que cela soit prématuré, il faut savoir se rappeler des orientations qui ont été clairement débattues avec les gens et qui souvent dans cette assemblée sont rappelées. »

Intervention de M. le Maire qui conclut : Nous engageons une réflexion cette année sur la possibilité d'obtenir une station d'Orbival beaucoup plus près du centre ville qu'à la Fourchette (au nord du boulevard de Stalingrad). L'étude de faisabilité devrait avoir lieu en 2009.

ADOPTE A LA MAJORITE

37 votes pour dont 9 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny, liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités »)

8 votes contre dont 4 procurations

(groupe UMP – groupe Divers droite)

3 abstentions

(« Mouvement démocrate – La passion de Champigny » - liste « Entente citoyenne »)

7/

Attribution d'une subvention d'un montant de 2318 euros au Syndicat des copropriétaires du 18/22 rue de l'Eglise pour la réalisation d'une dalle en béton destinée à l'édification d'un local poubelles.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et amélioration de l'habitat, Développement Economique, Emploi, Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

Rapport présenté par M. KUENGIENDA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

8/

Ensemble urbain du Bois l'Abbé- Restructuration de la place Rodin.

Avenant n° 1 au marché négocié de travaux relatif à l'exécution du lot n° 2 « Second œuvre-Finitions intérieures et extérieures » des travaux de restructuration de la place Rodin dans l'ensemble urbain du Bois l'Abbé conclu avec la société BRIAND, pour un montant de 72 651,53 € H.T. soit 86 891,23 € T.T.C.

Avenant n° 3 au marché négocié en date du 11 juillet 2006 conclu avec le groupement conjoint d'entreprises - FRANCE BATIMENT INDUSTRIE/MIEGE et PIOLLET/SIETRAM - pour l'exécution du lot n°3 « Corps d'état techniques (chauffage-ventilation, plomberie-sanitaire, électricité-courant fort – courant faible, ascenseurs) » des travaux de restructuration de la place Rodin à Champigny sur Marne, pour un montant de 222 440,60 € H.T. soit 266 038,96 € T.T.C.

Avenant n° 2 au marché négocié en date du 11 juillet 2006 conclu avec le groupement conjoint d'entreprises - V.T.M.T.P/VIAPARK Entreprise pour l'exécution du lot n°4 « V.R.D. – Espaces verts » des travaux de restructuration de la place Rodin, pour un montant de 20 743,51 € H.T. soit 24 809,24 € T.T.C.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de signer les trois avenants.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ETTORI qui précise que la commission d'appel d'offres qui a examiné dans sa séance du 16 janvier 2009 les avenants n°1 au lot n°2 et n°3 au lot n°3 a donné un avis favorable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9/

Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre Paris Habitat OPH et la Ville de Champigny relative à la mise à disposition d'installations de chauffage.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant.

Commission concernée :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

Rapport présenté par Melle LE LAGADEC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10/

Avenant n° 3 au contrat d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de Champigny sur Marne avec fourniture de combustible et garantie totale, conclu avec la société DALKIA France.

Montant global annuel du marché porté à 1 227 676,60 euros HT soit 1 468 301,21 € TTC, compte tenu d'une diminution de 5 915,89 euros HT (7 075,40 € TTC).

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant.

Commission concernée :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

Rapport présenté par Mme FLORES-RACMACHERS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DE LA SANTE

11/

Convention de financement des consultations de dépistage du VIH, du VHB et du VHC, conclue entre la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France et la Ville de Champigny sur Marne. Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

Commission concernée :

4^{ème} commission : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12/

Avenant n°1 à la convention de connexion au réseau OPHDIAT entre l'Assistante Publique des Hôpitaux de Paris et la Ville de Champigny sur Marne.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ledit avenant.

Commission concernée :

4^{ème} commission : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme DUFOUR.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

13/

Recensement de la population.

Païement des agents recenseurs.

Frais de personnel.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport de Mme JOUBERT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

SECRETARIAT GENERAL

14/

Suite à la démission de Mme Karima REKIK et à son remplacement par M. Michel DUVAUDIER, nouvelle délibération portant attribution d'indemnités de fonction mensuelles au Maire, aux adjoints (18), aux conseillers municipaux non attributaires d'une délégation de fonction (25) à partir du 1^{er} février 2009.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme TERRADE.

Intervention de M. CHEVALIER qui répond à Mme TERRADE : ce n'est pas par démagogie mais avec beaucoup de sincérité qu'il a proposé le gel des indemnités de fonction. Il ne savait pas que ces indemnités étaient une dépense obligatoire.

Il interroge cependant : Pourquoi augmenter les indemnités de fonction du Maire, des maires adjoints et conseillers municipaux délégués et laisser le montant de l'indemnité versée aux conseillers municipaux fixé à 180 €.

M. le Maire rappelle que les indemnités de fonction sont calculées à partir des indemnités maximales pouvant être versées au Maire et aux adjoints.

La répartition du montant de cette enveloppe dépend du conseil municipal.

Le cas de Champigny est exemplaire puisqu'il a été décidé que tous les conseillers municipaux auraient une petite indemnité mensuelle de 180 €.

Cette décision traduit la volonté collective d'avancer vers un statut de l' élu.

M. le Maire précise par ailleurs qu'il ne s'agit pas ce soir d'augmenter le montant des indemnités de fonction mais de prendre acte de l'attribution d'une indemnité à M. DUVAUDIER en remplacement de Mme REKIK et de la prise en compte de l'augmentation des traitements des fonctionnaires (qui s'applique également aux indemnités de fonction des élus) à compter du 1^{er} octobre 2008 en application d'un décret du 2 octobre 2008.

ADOPTE A LA MAJORITE

40 votes pour dont 9 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny, liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » - « Mouvement démocrate – La passion de Champigny » - liste « Entente citoyenne »)

2 votes contre

(groupe Divers droite)

3 abstentions

6 abstentions dont 4 procurations

(groupe UMP)

15/

4^{ème} commission : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes.

Désignation d'un nouveau membre en remplacement de Mme Karima REKIK, conseillère municipale démissionnaire.

Rapport présenté par M. le Maire.

Candidature présentée :

-M. Michel DUVAUDIER

Il est procédé au vote à scrutin public.

M. Michel DUVAUDIER est ELU A L'UNANIMITE par 48 voix

16/

Conseil de quartier du Plateau.

Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal en remplacement de Mme Karima REKIK, conseillère municipale démissionnaire.

Rapport présenté par M. le Maire.

Candidature présentée :

-M. Michel DUVAUDIER

Il est procédé au vote à scrutin public.

M. Michel DUVAUDIER est ELU A L'UNANIMITE par 48 voix

17/

Commission relative aux antennes relais de téléphonie mobile.

Désignation d'un nouveau représentant suppléant du conseil municipal en remplacement de Mme Karima REKIK, conseillère municipale démissionnaire.

Rapport présenté par M. le Maire.

Candidature présentée :

-M. Michel DUVAUDIER

Il est procédé au vote à scrutin public.

M. Michel DUVAUDIER est ELU A L'UNANIMITE par 48 voix

18/

Collège Lucie AUBRAC

Désignation d'un nouveau représentant titulaire de la Commune pour siéger au sein du conseil d'administration dudit établissement en remplacement de Mme Karima REKIK, conseillère municipale démissionnaire.

Rapport présenté par M. le Maire.

Candidature présentée :

-M. Michel DUVAUDIER

Il est procédé au vote à scrutin public.

M. Michel DUVAUDIER est ELU A L'UNANIMITE par 48 voix

DIRECTION GENERALE ADJOINTE

19/

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500 euros au Secours Catholique – Caritas France pour l'aide humanitaire apportée aux habitants de Gaza.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

4^{ème} commission : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicapés, Politique en direction des seniors, Droits des femmes.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

Rapport présenté par M. KUENGIENDA qui indique que M. JEANNE en commission des finances a souhaité communication des courriers des associations humanitaires ayant sollicité des subventions (ce qui n'avait pas été fait pour la commission)

Réponse : Le Secours Populaire Français a transmis sa demande par courrier traditionnel (qui a été adressé aux conseillers municipaux à l'appui du dossier), le Secours Catholique et le CCFD ont transmis leur demande par mail accompagné, pour chacune, d'un communiqué de presse (qui a été également adressé aux conseillers municipaux)

Les deux mails du Secours Catholique et du CCFD sont remis à M. JEANNE ce soir pour information.

Intervention de M. CHARLES

« Notre groupe va voter ces subventions aux trois associations qui les ont demandées parce que la situation est tout à fait alarmante et nécessite effectivement d'intervenir rapidement. Quand nous voterons ces subventions, nous penserons aux enfants, à tout le peuple palestinien qui après trois semaines de guerre, de descente aux enfers, ont un besoin immense de solidarité et d'amitié. Nous penserons aussi au peuple palestinien qui n'est pas anéanti, qui reste debout et fier malgré les souffrances et le choc terrible de l'agression qu'il vient de subir. Les images qui nous sont envoyées chaque jour dans les médias, que ce soit la presse écrite ou la presse audiovisuelle, nous permettent de prendre en compte la gravité de la situation. Les services médicaux et le comité palestinien pour les droits de l'Homme ainsi que le secrétaire général des Nations Unies, M. BAN KI-MOON, ont donné un bilan qui fait apparaître l'existence de 1.330 personnes tuées dont 437 enfants de moins de 16 ans, plus de 100 femmes, 120 et quelques personnes âgées, au total 5.450 personnes blessées dont près de 2.000 enfants. La conviction s'impose que cette guerre qu'a menée l'état d'Israël sur la terre de Gaza est une guerre contre le peuple palestinien, un châtement collectif dans une multiplication consternante de crimes de guerre qui suscitent d'ailleurs légitimement aujourd'hui de nombreuses interrogations et appellent à une enquête internationale et à des poursuites judiciaires. De ce point de vue, il y a certainement des évolutions à attendre quant à la vérité qui pourra, je l'espère, éclater dans les jours qui viennent.

Les Palestiniens attendent de l'aide pour la reconstruction d'une terre détruite, d'une terre aussi où la quasi totalité des équipements financés par l'Union européenne ont été détruits. La quasi-totalité des installations de l'ONU ont été détruites. Les circuits d'assainissement sont aujourd'hui à ciel ouvert. Il peut y avoir une nouvelle catastrophe humanitaire. Mais les Palestiniens, dans la reconstruction nous disent aussi que ce n'est pas l'essentiel. Ils nous disent que l'essentiel c'est la levée totale du blocus, que la réponse urgente qu'ils attendent c'est aussi une question décisive qui est posée depuis des dizaines d'années, la question de la Palestine avec la fin de l'occupation, la création d'un état palestinien souverain dans les frontières de 67 à côté d'un état israélien, avec effectivement Jérusalem est pour capitale, le droit au retour pour les réfugiés, la libération des prisonniers c'est-à-dire l'application de toutes les résolutions des Nations Unies qui ont été prises depuis 1976 et qui restent sans être traduites dans les faits.

Chacun maintenant est devant ses responsabilités. Nous voulons prendre les nôtres. Celles qui s'imposent aussi en particulier à la France, à l'Union européenne pour qu'une solution durable soit trouvée. Un règlement politique dans la justice et l'application du droit, dans la garantie de la sécurité pour tous, pour tous les peuples de la région, qui constitue une issue incontournable. C'est à notre sens, la condition obligée pour que cette septième guerre dont l'enjeu principal apparaît comme celui de la terre et de la souveraineté ne soit pas la préparation d'une huitième mais la dernière afin que s'ouvrent pour tous les peuples de la région les conditions d'une paix véritable. »

Intervention de M. le Maire

« Je dirai simplement, dans le même esprit que ce que M. CHARLES vient d'exprimer, que l'aide aux victimes et la reconstruction sont des urgences mais aussi des points d'appui essentiels pour que la paix retrouve sa chance. C'est un vrai défi à relever. Notre contribution est limitée, vous avez vu les montants que l'on apporte, mais pour des organisations comme le Secours catholique, le CCFD et le Secours populaire qui ont l'expérience des premiers secours, c'est quand même un coup de main utile. Il faudra y réfléchir à nouveau et il faut réfléchir aussi avec les pacifistes israéliens, avec nos amis du camp d'Al Fawwar comment on pourra continuer à entretenir une culture de paix et amener notre petite pierre au nécessaire rétablissement de la paix dans cette partie du monde. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

20/

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500 euros au Secours Populaire Français pour l'aide humanitaire apportée aux habitants de Gaza.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

4^{ème} commission : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

Rapport présenté par M. KUENGIENDA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21/

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500 euros à l'association CCFD-Terre Solidaire (Comité catholique contre la faim et pour le développement) pour l'aide humanitaire apportée aux habitants de Gaza.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

4^{ème} commission : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

Rapport présenté par M. KUENGIENDA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Questions diverses

M. JEANNE indique qu'il a reçu une convocation pour débattre de l'activité et de la situation du Studio 66 le jeudi 26 février à 18 heures.

Il demande si cette réunion est publique.

Réponse négative de M. le Maire : Cette réunion, comme l'indique le courrier, s'adresse aux présidents des groupes du conseil municipal. Elle a pour objet de préparer le conseil municipal suivant.